

LE DEVOIR

Vol. LXXXVII - No 109

MONTREAL, LE JEUDI 9 MAI 1996

88c + TPS + TVQ / Toronto 15

PERSPECTIVES

Au bout du tunnel

Les travaux de réfection de l'axe du tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine ne provoquent pas le cauchemar prévu. Le ministère des Transports avait bien planifié l'affaire. C'est en temps normal, disent certains experts, que la circulation est mal gérée...

Cette fois encore, la «catastrophe» appréhendée n'a donc pas eu lieu. Du moins, pas à ce jour. Nous avons, collectivement au Québec, la «catastrophe» facile. Il faudra bien qu'un psy se penche un jour sur la question!

Depuis quelques jours, les médias s'emballaient, rivalisaient d'hyperboles pour décrire les effets dramatiques du «chantier le plus chaud de l'été». Tout pour faire peur au monde, quoi. Le début des travaux de réfection de l'axe du tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine, mardi, devait donc virer au cauchemar, entraîner d'énormes embouteillages. Toutes les télévisions y étaient, en direct, dès les aurores naissantes, prêtes à retransmettre le désastre. Or il s'avère qu'il n'en a rien été.

Les chroniqueurs à la circulation désespèrent toujours. Depuis mardi, on observe bien quelques ralentissements çà et là, surtout en fin d'après-midi, mais rien de comparable à l'enfer prévu. Rien non plus pour surprendre les résidents de la rive sud, pour lesquels le bouchon est, de toute façon, une épreuve quotidienne avant de regagner son petit coin de verdure. Pourquoi en faire un plat?

Comble de l'ironie, tout se déroule bien, même si très peu d'automobilistes utilisent — pour l'instant — les divers stationnements incitatifs et les services de navette sur voies réservées mis en place pour toute la durée de ces travaux, qui se poursuivront jusqu'à la fin août et qui coûteront 25 millions de dollars.

Comment donc expliquer l'affaire? À Transports Québec, on risque diverses hypothèses. Et on se gonfle de fierté, bien sûr. L'opération a été extrêmement bien planifiée, dit-on. Les citoyens ont été bien informés — plus de 240 000 foyers de la rive sud ont reçu un dépliant explicatif — et ils ont eu le temps de se préparer. Il fallait convaincre au moins 5000 automobilistes de changer leur habitude. Il semble, jusqu'à maintenant, qu'on ait réussi. Les gens se rendent au travail plus tôt, utilisent les transports en commun. Des entreprises ont modifié les horaires de travail. Il faut dire aussi qu'il n'y a pas eu de panne majeure dans le tunnel. Et qu'il fait beau, ce qui favorise la fluidité de la circulation.

«Pour le gouvernement du Québec, les transports en commun sont considérés comme un cataplasme»

STRSM, l'ingénieur Ottavio Galella, président de la firme de consultants en circulation et transports Traffic, pousse plus loin l'analyse. «Chaque fois que nous avons à faire face à des travaux majeurs, ce comme fut le cas récemment pour l'autoroute Métropolitaine, nous prouvons que nous savons "gérer la demande" dans une situation d'urgence. Pourquoi justement ne pas se donner un plan permanent de gestion de la demande? Pourquoi ne pas offrir des voies réservées et des navettes? Au Québec, nous avons plutôt tendance à ne gérer que la congestion, ce qui est différent», soutient-il, ajoutant que nous accusons de sérieux retards sur les États-Unis à ce chapitre.

«La Californie, poursuit M. Galella, oblige les grandes entreprises à se doter de plans de gestion du transport des employés. Il y a longtemps que l'on n'y construit plus de nouvelles autoroutes. On encourage plutôt le covoiturage et d'autres solutions. Ici, nous sommes loin derrière.»

Derrière toute la stratégie mise de l'avant par Transports Québec pour encourager l'utilisation des transports en commun pendant la durée des travaux, on sent justement que tout cela n'est que temporaire. On décrypte un message implicite qui dit à peu près ceci aux automobilistes frustrés: «C'est un mauvais moment à passer. Utilisez les transports en commun, faites un effort. C'est une solution temporaire. Quand votre route sera réparée, vous pourrez retrouver votre voiture en toute quiétude. De toute façon, il n'y aura plus de navettes ni de voies réservées.»

Le directeur de l'organisme Transport 2000 Québec, Normand Parisien, s'en formalise. «On sent que, pour le gouvernement du Québec, les transports en commun sont considérés comme un cataplasme, une solution temporaire, qu'il n'y a pas de volonté réelle de changer les habitudes profondes des automobilistes.» Et c'est là la véritable catastrophe, pourrait-on ajouter...

INDEX		MÉTÉO	
Agenda.....B7		Montréal	Ensoleillé. Ennuagement tôt en soirée. Max: 18
Avis publics.....B4		Québec	Ensoleillé. Ennuagement en après-midi. Max: 20
Classées.....B6			Détails en B 4
Culture.....B8			
Économie.....B2			
Éditorial.....A6			
Le monde.....B5			
Mots croisés.....B4			
Les sports.....B6			

L'ÉCONOMIE
Les révélations confidentielles de Cogeco
PAGE B 2



LES RÉGIONS
Les petites municipalités se méfient de la SQ
PAGE B 1

MONTREAL
TVA gagne la bataille de l'information
PAGE A 3

Tohu-bohu chez les réformistes

Charest voit «une brèche» s'ouvrir pour le PC

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Malgré l'avertissement très sévère qu'il a servi mardi aux membres de son caucus, le chef réformiste Preston Manning ne croit pas qu'il faille condamner les propos d'un autre de ses députés, qui affirme que l'interdiction de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle favorisera la propagation de l'homosexualité et des maladies qui y sont associées.

Vingt-quatre heures après que M. Manning eut tenté de calmer le jeu en suspendant trois de ses députés au-

teurs de déclarations intempestives, la controverse autour des droits des gays a repris de plus belle, hier, lorsque le réformiste abertain Grant Hill, un médecin de profession, a réitéré que l'homosexualité était «un mode de vie malsain, qui augmente les risques pour la santé».

Selon M. Hill, le projet de loi C-33 présenté par le gouvernement libéral constitue une «première étape» dans la promotion de l'homosexualité, qui mènera éventuellement à l'octroi d'avantages sociaux et à la possibilité pour les couples de même sexe d'adopter des enfants. Le député affirme en outre que C-33 devrait mieux définir l'orientation sexuelle «afin qu'on ne puisse pas invoquer

devant un tribunal que cette expression englobe la pédophilie».

Mardi aux Communes, M. Hill avait déclaré que le mode de vie homosexuel suscitait des problèmes médicaux particuliers, tels «le VIH, le syndrome digestif des sodomites, l'augmentation des cas d'infection parasitaire».

VOIR PAGE A 8: MANNING

LIRE AUSSI EN PAGE A 6

■ L'éditorial de Lise Bissonnette

Les cols bleus manifestent

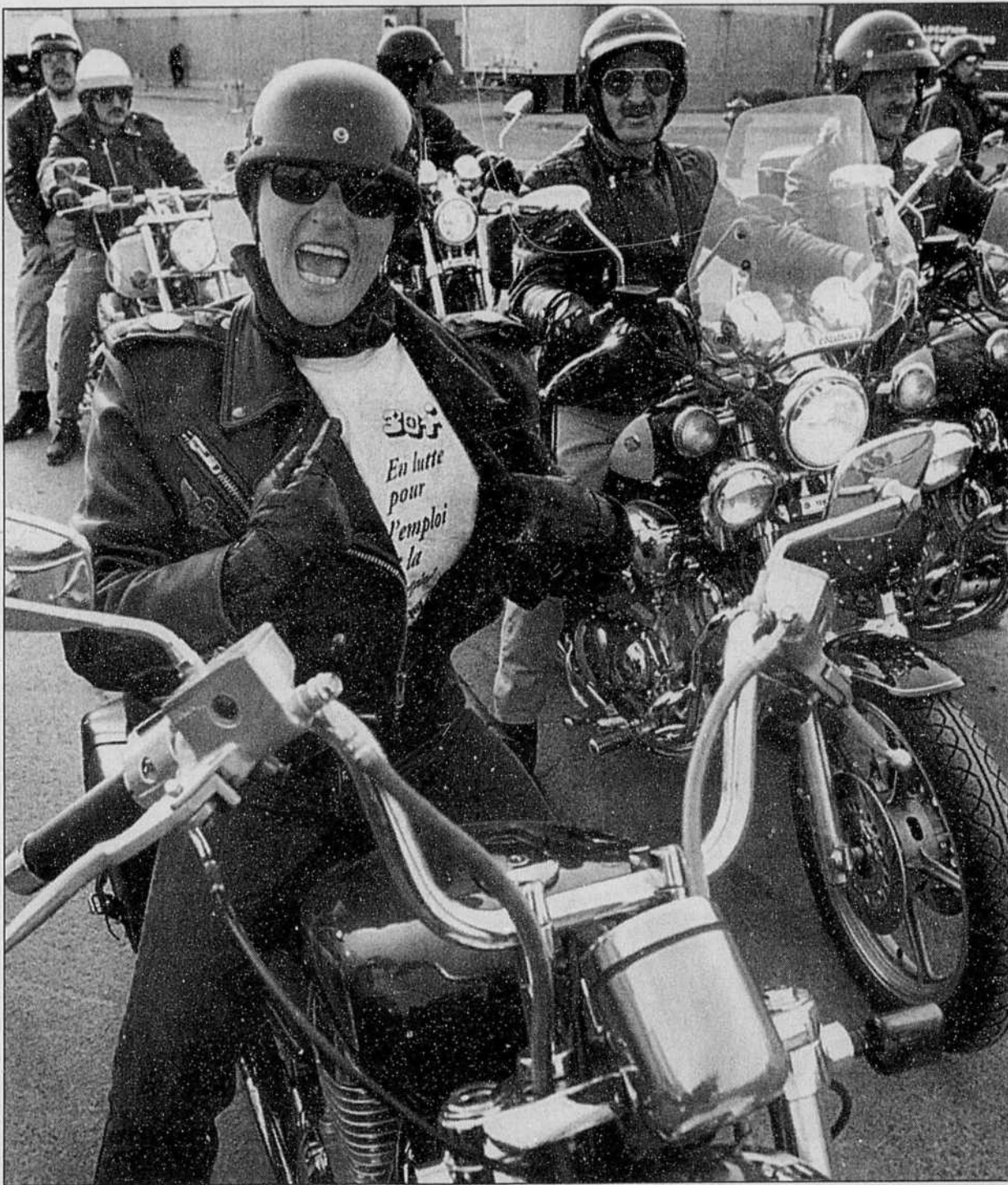


PHOTO JACQUES GRENIER

RÉUNION de motards? Non, manifestation des employés cols bleus et cols blancs de la région métropolitaine, qui s'opposent catégoriquement à la privatisation des services municipaux. Dans un geste d'éclat, près d'un millier d'entre eux se sont rendus en soirée à la résidence du maire de l'Union des municipalités du Québec, Gilles Vaillancourt, pour lui faire savoir qu'ils étaient prêts à se battre pour sauver leurs emplois. Nos informations en page A 8.

Landry ne veut pas sacrifier la paix sociale

Pas question d'imiter l'Ontario

KONRAD YAKUBUSKI
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le ministre de l'Économie et des Finances, Bernard Landry, n'entend pas sacrifier la paix sociale pour concurrencer son homologue ontarien en diminuant les impôts dans le budget qu'il déposera aujourd'hui.

En procédant préalablement à des compressions draconiennes qui lui ont permis d'annoncer une réduction de 15,5 % sur l'impôt des particuliers ontariens, le gouvernement Harris a pris «des risques sociaux qui ne font pas partie du modèle québécois», a déclaré hier M. Landry.

«Il y a d'autres coûts liés à la façon dont l'Ontario règle ses problèmes. Il y a des coûts sociaux énormes, des tensions sociales», a-t-il fait remarquer, diminuant ainsi toute attente voulant que Québec emboîterait le pas aujourd'hui à Queen's Park en diminuant les impôts et les taxes sur la masse salariale.

Tout en reconnaissant que les gestes faits cette semaine par son homologue ontarien Ernie Eves mettent davantage de pression sur le Québec pour réduire l'écart fiscal entre les deux provinces, M. Landry a fait savoir que le Québec ne dispose ni de la marge de manœuvre budgétaire ni du consensus social qu'il estime nécessaires avant de procéder à de tels chambardements.

«C'est évident que le Québec doit faire une grosse bataille pour sa compétitivité [...] Mais il y a des rythmes dans une société à suivre si on ne veut pas que le contrat social ne se fracture», a-t-il opiné.

Faisant remarquer que le niveau d'endettement par habitant est de 10 200 \$ au Québec par rapport à 8000 \$ en Ontario — un écart de 27,5 % — et que le Québec accuse un retard dans l'amorce de l'assainissement de ses finances publiques, M. Landry a laissé entendre que l'allègement du fardeau fiscal des Québécois n'est pas pour demain. Le ratio québécois d'endettement par habitant est le plus élevé au Canada. «Pour l'instant, on a les moyens qu'on a.»

Mais le critique libéral et ex-ministre des Finances An-

VOIR PAGE A 8: LANDRY

Festival de Cannes

Comédies, mélodrames et grosses pointures

JEAN-MICHEL COMTE
ASSOCIATED PRESS

Cannes — Comme chaque année au mois de mai, une petite ville de la Côte d'Azur va devenir la capitale mondiale du cinéma et voir sa population presque tripler pendant deux semaines: le 49^e Festival de Cannes ouvre ses portes aujourd'hui.

Cinéphiles, vedettes et starlettes, réalisateurs et producteurs, marchands de rêve et de pellicule, professionnels de la profession, vacanciers et badauds, attachés de presse, pickpockets, semi-mondaines, photographes et journalistes vont faire augmenter la densité de population autour du tapis rouge du Palais des festivals et le long des deux kilomètres du boulevard de la Croisette, en bord de mer. Et pour ceux qui auront le temps d'aller voir des films, la compétition s'annonce passionnante pour la palme d'or que remettra le lundi 20 mai au soir le président du jury, Francis Ford Coppola. Cette année, la sélection semble d'une meilleure qualité que certaines cuvées précédentes et les organisateurs ont affiché leur volonté de retrouver le goût du plaisir: «On commence à en avoir assez des vieux clivages entre cinéma d'auteur et cinéma de divertissement», a dit le

VOIR PAGE A 8: CANNES

Vers la cybermédecine

Des services de santé pourraient être accessibles sur Internet d'ici un an

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le ministère de la Santé vient de faire son entrée sur l'infiroute et la cybermédecine pourrait bien ne pas demeurer du domaine de la science-fiction très longtemps. Des projets sont en cours pour brancher l'ensemble des établissements de santé et assurer le transfert rapide des dossiers médicaux. Il se pourrait même que des services de santé au public soient accessibles sur Internet dès l'an prochain.

Voilà du moins ce que révèle un plan d'action détaillé, diffusé sur le site que vient d'ouvrir le ministère de la Santé sur Internet à la fin avril. Ce plan d'action en 36 points détaille avec minutie l'échéancier qui guidera l'introduction de divers services du ministère sur Internet et les étapes du développement de ses activités sur l'infiroute.

Selon Cécile Cléroux, sous-ministre adjointe aux communications et aux immobilisations, le secteur de la santé a été ciblé par le Secrétariat

à l'autoroute de l'information, instauré sous le règne de Jacques Parizeau, comme l'un des secteurs clés pour assurer une présence gouvernementale sur l'infiroute. Au ministère, on juge que le recours à l'infiroute s'inscrit parfaitement dans la réforme amorcée du système de santé ainsi que dans le virage ambulatoire, qui multiplieront l'échange et la communication d'information entre les divers types d'établissements du réseau. «On est convaincus que ça va aider à faire les changements qu'on souhaite de façon encore plus efficace et innovatrice. Ce sera surtout utile pour les régions périphériques», affirme Mme Cléroux.

Parmi les projets étudiés pour investir le cyberespace, on veut rendre accessibles au public, d'ici un an, une série de renseignements et de conseils de base sur la santé sur le site Internet du ministère. Besoin de savoir la date de vaccination de bébé? La clinique médicale ouverte le dimanche la plus

VOIR PAGE A 8: INTERNET

• LES ACTUALITÉS •

La destruction de documents

Le lieutenant Brayman accable son supérieur



Le lieutenant Joel Brayman.

JOHN WARD
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Pas plus tard qu'en septembre dernier, un porte-parole de l'état-major avait essayé de cacher le fait que son personnel avait modifié des documents relatifs à la Somalie, a-t-on appris hier au cours d'une audience de la Commission royale d'enquête sur la Somalie.

Le lieutenant de marine Joel Brayman a déclaré dans son témoignage que son supérieur, le colonel Geoff Haswell, avait ordonné la destruction de documents sur la Somalie et que lorsque ses projets ont été contrariés, il a suggéré qu'une autre série de faux

documents soit envoyée à la commission d'enquête.

M. Haswell a été accusé sous sept chefs relatifs à la modification de documents.

Les documents étaient connus sous le nom de RTQ («réponses à des questions»). Il s'agissait, à vrai dire, de feuillets préparés à l'intention des relationnistes militaires qui devaient répondre aux questions des journalistes.

Un journaliste de la CBC a demandé à avoir des copies des RTQ relatives à la Somalie en 1993. Les relationnistes militaires ont détruit certaines parties des documents et les lui ont remis officiellement.

Lorsque le journaliste a par la suite exigé qu'on lui remette les mêmes documents conformément à la Loi d'accès à l'information, les responsables les ont alors modifiés pour qu'ils soient identiques à la première série.

Des difficultés ont surgi, bien sûr, lorsque la commission a demandé aux militaires de lui remettre les documents relatifs à l'affaire somalienne. M. Haswell craignait en effet que le journaliste ne remarque les modifications si une série intacte des documents originaux était envoyée à la commission d'enquête.

La commission a émis une réquisition en avril 1995, ordonnant en fait à l'état-major de lui remettre tous les do-

cuments relatifs à la Somalie afin de pouvoir les examiner.

M. Haswell a demandé à un commis de détruire une série des originaux, mais M. Brayman a refusé.

«[Haswell] a dit que les deux séries de RTQ, deux séries différentes, ne pouvaient exister.»

Quand M. Brayman lui a fait savoir qu'il ne participerait pas à la destruction des documents, M. Haswell lui a suggéré de substituer une série de documents modifiés aux originaux à l'intérieur des classeurs destinés à la commission. M. Haswell n'a pas émis un ordre direct, a souligné le témoin, mais c'est ce qu'il voulait dire.

«J'ai eu vraiment l'impression qu'il

me demandait de détruire une série des RTQ», a conclu M. Brayman.

«Il a dit quelque chose comme "il ne peut exister deux séries, il ne peut y avoir deux séries dans la rue". C'est ce qui m'a fait arriver à ma conclusion.»

M. Brayman a recommandé qu'on dise la vérité sur ce qui s'était passé, qu'on en informe le journaliste et qu'on le fasse aussi savoir aux supérieurs hiérarchiques.

Le lieutenant a également affirmé que M. Haswell avait dit que le général Jean Boyle, autrefois aux communications au ministère de la Défense et aujourd'hui chef d'état-major, était au courant des modifications.

L'ÉCOSOMMET DE MONTRÉAL

Un consensus se dégage à propos du suivi

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

La direction de l'ÉcoSommet et celle du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) appuient sans réserve l'idée de s'associer pour effectuer un suivi rigoureux des 500 projets lancés dans le cadre de cet événement environnemental sans précédent au Canada et en pleine crise environnementale nord-américaine.

Les deux organismes entendent d'ailleurs faire front commun pour obtenir de Québec une aide financière pour consolider le nouveau mouvement de concertation entre certains milieux environnementaux, institutionnels et privés, ainsi que pour consolider les conseils régionaux de l'environnement (CRE), responsables des consultations régionales de l'ÉcoSommet et d'une grande partie des projets.

Les leaders des deux organismes, qui ont prudemment reconnu l'existence de «préoccupations», voire d'hypothèses de travail différentes quant au contrôle de cette opération, affirmaient hier pouvoir mettre au point une formule acceptable à tous au cours des prochaines semaines.

Le RNCREQ a tenu hier midi une réunion de ses présidents régionaux pour réagir aux informations publiées hier par Le Devoir, lesquelles traduisaient, pour le moins, qu'il n'y avait pas unanimité à l'intérieur du groupe à propos du suivi post-EcoSommet. Le RNCREQ a fait savoir à l'issue de la rencontre que les présidents régio-

naux présents «sont tous d'accord» pour travailler au sein de «l'agence» dont la création se heurte à certaines résistances au niveau gouvernemental et chez certains leaders régionaux, qui craignent de devoir se soumettre à un organisme «central».

Québec et la direction de l'ÉcoSommet songent à créer une «agence du développement durable», qui se financerait par le moyen d'une fondation mixte.

Pour le président de l'ÉcoSommet, Pierre Gosselin, «l'important, c'est qu'il y ait un suivi de façon à ce que cet effort de concertation sans précédent ne tombe pas à plat. Qu'on nous assure qu'il y aura un suivi et nous discuterons ensemble du meilleur moyen de le faire avec les CRE, pas en opposition avec eux.»

Du côté des CRE, on disait sensiblement la même chose. Hubert Chamberland, porte-parole du RNCREQ à l'ÉcoSommet, affirmait que les «régions et les CRE feront partie du suivi», comme ils l'ont proposé récemment à la Table des partenaires, «et avec la direction de l'ÉcoSommet en raison de leur expertise», ajoutait-il.

Toutefois, ajoutait M. Chamberland, les «CRE devront avoir une place qui correspond à l'importance des régions» au sein de quelque organisme responsable du suivi. Cela s'impose, dit-il, non seulement pour consolider ces organismes naissants dans plusieurs régions mais pour permettre aussi de lancer les CRE en milieu montréalais et nordiques, les deux points faibles actuels du réseau.

Deux pistes à suivre vers le développement durable

Le document d'orientation propose une gestion des écosystèmes par bassin versant et un contrôle de l'étalement urbain

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

L'ÉcoSommet en cours à Montréal propose au Québec deux priorités centrales pour mettre la province sur la voie du développement durable d'ici dix ans: aux régions, on propose une gestion des ressources et des écosystèmes par bassin versant, pendant qu'aux grandes villes, et particulièrement à la métropole, on propose d'y contrôler l'étalement urbain par une politique renouvelée des transports, une valorisation du patrimoine bâti et la facturation des coûts réels de la duplication des services et de la pollution aux banlieusards.

C'est ce qui ressort du projet d'orientation de l'ÉcoSommet, sur lequel les 650 délégués seront appelés à se prononcer d'ici la fin des assises dans la métropole demain. Le document d'orientation, confectionné à partir des bilans et priorités des régions, passe des commandes moins ambitieuses dans ses propositions sectorielles, soit de «continuer» le virage sylvicole, de «renouveler» nos énergies et de «minimiser les rejets industriels». L'agriculture, par contre, y est à «repenser», précise le projet, ce à quoi s'affaire d'ailleurs en priorité le nouveau ministre de l'Environnement et de la Faune, David Cliche, qui tente de combler le retard du Québec dans ce domaine.

La priorité accordée à l'étalement urbain s'explique à la fois par les préoccupations des écologistes pour la protection des milieux naturels et agricoles, irrémédiablement dévastés par la

construction résidentielle, qui continue contre toute logique de servir d'indicateur de développement économique... à l'ancienne.

L'ÉcoSommet propose pour sa part de faire «assumer les coûts réels du développement urbain qui comprennent, en plus des aqueducs et des égouts, les infrastructures comme les écoles et les hôpitaux» aux banlieusards plutôt qu'à l'ensemble des contribuables. Pour Montréal et les grandes villes, on propose de revaloriser les bâtiments existants, de restaurer les centres-villes et de recréer un équilibre entre la fonction résidentielle, les industries et les commerces à l'intérieur des villes au lieu de laisser les quartiers se spécialiser et perdre ainsi souvent leur âme.

Pas de mesures précises

Par contre, le document proposé s'en tient à cet énoncé général: il ne contient aucun échéancier, aucun train de mesures précises, hormis un chapitre sur les transports, le corollaire de l'étalement urbain en raison de la pollution et du gaspillage d'énergie qui en résultent.

Le document propose timidement une intensification du «covoiturage» et l'utilisation de «voies réservées», une stratégie que les automobilistes de Montréal ont déjà mise en échec après quelques jours d'essai l'an dernier... avec l'appui des médias! On propose aussi l'utilisation de nouveaux véhicules utilisant des énergies renouvelables et des voitures électriques sans préconiser l'électrification des transports en commun de surface au pays de l'électricité.

On y propose aussi de favoriser le travail à domicile et de construire de meilleures infrastructures pour le vélo.

Côté sylvicole, l'industrie, très active dans l'organisation et l'exposition environnementale, reçoit somme toute une bonne note en plus de bénéficier d'un appui pour son projet de «certification environnementale», basé sur une réglementation autoproclamée. Les recommandations en matière d'énergie recourent les priorités du récent rapport gouvernemental sur la question. Quant aux industriels, on souhaite qu'ils développent une approche «rejet zéro» pour les toxiques persistants, qu'ils récupèrent l'énergie de leurs installations, qu'ils réutilisent les déchets industriels et qu'ils adoptent la norme environnementale privée ISO 14 000...

Pour les régions, qui accordent à leurs cours d'eau et leurs écosystèmes une valeur sans équivalent en ville, on propose une gestion par bassin versant. Ce mode de gestion permet aux administrations gouvernementales à tous les niveaux de s'ajuster aux exigences territoriales des écosystèmes, l'inverse de ce qui se fait maintenant. Cette logique intégratrice permettrait aussi de donner une plus grande cohérence aux interventions des corps publics, cohérence actuellement impensable compte tenu de la diversité des priorités des différents ministères, des limites territoriales des administrations régionales et locales, et de l'absence de marge de manœuvre des forces régionales dans la gestion de leurs ressources.

CONCERT BÉNÉFICE
15^e ANNIVERSAIRE

ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN
JOSEPH RESCIGNO

JOHANNE BLOUIN ALAIN LEFÈVRE GINO QUILICO

DIRECTION : JOSEPH RESCIGNO
ANIMATION : MARIE-CLAUDE LAVALLÉE

THÉÂTRE MAISONNEUVE • MERCREDI 29 MAI 1996 • 20 HEURES

CONCERT-GALA (INCLUANT RÉCEPTION) 150 \$
Billets en vente :
Orchestre Métropolitain
598-0870

CONCERT 50 \$
Théâtre Maisonneuve / Place des Arts
Billets en vente à la PdA / 514 842-2112
et Réseau Admission / 514 790-1245
Redevance et frais de service

MUSIQUE EN TROIS TEMPS POUR QUINZE SAISONS

Plusieurs Québécois ont été décorés de l'Ordre du Canada

PRESSE CANADIENNE

Quarante-six Canadiens ont reçu hier, des mains du gouverneur général du Canada Roméo LeBlanc, leur insigne de l'Ordre du Canada.

C'est avec le décorum habituel que M. LeBlanc a souligné leurs réalisations dans les domaines de l'action humanitaire, de la santé, des sciences, des affaires, de la prévention du crime et du journalisme.

Plusieurs Québécois ont été acceptés dans l'Ordre, comme le président de la Banque nationale André Bérard qui a été récompensé pour son travail humanitaire et sa générosité.

L'Ordre a fait de même pour le travail bénévole de Luc Beauregard, président-fondateur du cabinet de relations publiques National. Ce dernier est actif auprès de plusieurs associations, dont Centraide et la Fondation des conseils scolaires de l'île de Mont-

réal. Les efforts du président du Conseil sur l'unité canadienne Michel Vennart en vue de maintenir le Canada «fort et uni» ne sont pas passés inaperçus et lui ont valu le grade d'officier.

Des personnes moins connues du public mais actives au sein de la communauté québécoise ont été nommées membres. Parmi elles, on note le neurologue et chercheur Donald Baxter, le spécialiste en médecine vasculaire Jean Davignon, l'expert en arbitrage commercial international Nabil Antaki, le philanthrope mont-réalais Gordon Brown, la guide spirituelle autochtone Kokom Nottaway, le spécialiste en droit maritime William Tetley et le prothésiste Armand Viau.

L'Ordre a aussi honoré le diplomate Eugène Bussièrès pour son travail de pionnier en faveur de l'éducation des adultes.

EN BREF

LE BLOC S'INSURGE

Ottawa (PC) — Le Bloc québécois exige la tenue d'une enquête en profondeur sur les fiducies constituées de fortunes familiales qui profitent d'une exemption d'impôts sur les gains en capital lorsqu'elles placent de l'argent à l'étranger. Le porte-parole bloquiste en matière de finances publiques, Yvan Loubier, a soutenu, hier, qu'il y a lieu de se poser des questions sur les agissements de certains hauts fonctionnaires du ministère des Finances qui sont intervenus dans le dossier par le passé. Son intervention fait suite au dépôt, mardi, du rapport du vérificateur général Denis Desautels. Celui-ci a relevé le cas de deux grandes fiducies familiales — non identifiées — qui ont pu transférer une somme totale de deux milliards aux États-Unis sans payer d'impôts sur les gains en capital. Pour cela, elles ont bénéficié de l'approbation du ministère du Revenu grâce à une décision administrative prise en 1991. *texte texte texte texte*

RÉFLEXION ARDUE

Québec (PC) — Le conseil des ministres poursuivait hier ses discussions sur les modalités de l'équité salariale que le Parti québécois a promise lors de la dernière campagne électorale, puis dans le dernier message inaugural. Rien ne filtrait officiellement de ces délibérations mais il apparaissait clairement que l'unanimité n'était pas facile à dégager au sein du conseil des ministres dans ce dossier.

TURANDOT AU STADE

(Le Devoir) — Des rumeurs circulaient depuis quelques jours à l'effet que la production de l'opéra *Turandot* de Puccini au Stade olympique les 18, 19 et 20 mai serait annulée en raison de l'insuccès des ventes de billets. La porte-parole des producteurs, Claudette Dionne, tient à rassurer le public qu'il n'en est rien. Tout en refusant de dévoiler le nombre exact de billets vendus pour cette production, qui compte attirer 60 000 spectateurs, elle indique que plus du tiers des places auraient trouvé preneur. «Les costumes sont arrivés de Milan, les chanteurs arrivent en fin de semaine et la sonorisation commence dans la nuit de dimanche», a ajouté Mme Dionne, qui croit que les rumeurs sont le fait de «personnes qui disent n'importe quoi sans penser aux conséquences».

M. C.

DETTE ET BUDGET: AUX GRANDS MOTS LES GRANDS MOYENS.

« Le Budget du Québec 96 »

Aujourd'hui

ÉMISSION SPÉCIALE **Midi**

et dès 15 h



L'information continue

Offert sur le câble

LE DEVOIR

MONTREAL

ROGER ROY

Horloger bijoutier

 935, La Gauchetière Ouest
 Montréal H3B 2M9
 Siège social du CN
 tél.: (514) 861-4489

«Des boucles d'oreilles à faire rêver»

La SRC perd la bataille de l'information

 PAULE DES RIVIÈRES
 LE DEVOIR

TVA a gagné la bataille de l'information cette année: l'écoute de tous ses bulletins de nouvelles est à la hausse. De plus, il aura fallu moins de cinq mois à Stéphane Bureau pour battre Bernard Derome à 22h. Les cotes d'écoute du premier sont de 348 000, et celles du second, de 315 000. Les premières sont à la hausse, les secondes à la baisse.

Voilà une des conclusions du dernier sondage BBM sur les cotes d'écoute des téléspectateurs à Montréal, réalisé pendant la semaine du 29 février ainsi que pendant celles des 14 et 27 mars.

L'autre conclusion majeure de l'enquête est la hausse d'écoute de Télévision Quatre Saisons (TQS), qui était de 13 % à l'automne et qui arrache maintenant 15 % de la part du marché aux heures de grande écoute, soit du lundi au dimanche, de 19h à 23h. Le pourcentage passe à 16 % pour la clientèle cible du réseau, les 18-49 ans.

«Les gens n'ont plus aucune raison de remettre en question la pertinence d'une télé qui va chercher ces parts de marché», a conclu hier la présidente de TQS, Claire Samson, ajoutant que «ce sondage arrive à un moment extrêmement critique».

Pour la première fois depuis longtemps, ce réseau inscrit deux émissions au palmarès des 30 émissions les plus écoutées, soit *L'Heure JMP*, avec Jean-Marc Parent, et la minisérie *Innocence*, qu'ont signée Fabienne Larouche et Réjean Tremblay. Ces derniers ont aussi écrit la série qui remporte le palmarès, soit *Urgence (SRC)*, avec 1,2 million de téléspectateurs.

Les deux principaux réseaux se partagent en parts égales les soirées de télévision (de 19h à 23h), avec chacun 29 % du marché. Pour la SRC, il s'agit d'une baisse de trois points par rapport à l'automne, et pour TVA, d'une baisse d'un point.

Mais TVA a beaucoup plus de raisons que son concurrent de se réjouir, entre autres parce qu'il domine maintenant quatre soirs sur sept, ayant «arraché» le dimanche et le mercredi, avec *Jasmine*, à Radio-Canada. *Jasmine* est d'ailleurs deuxième au palmarès des émissions les plus populaires, avec un million de téléspectateurs. *Omertà (SRC)* suit, avec quelques milliers de téléspectateurs de moins. Le téléroman *Chambres en ville (TVA)* occupe la quatrième place, la soirée que TVA a consacrée à René Simard occupe la cinquième.

«Voici un sondage comme nous n'en avons pas connu depuis 18 mois», s'est réjoui, hier, le directeur de la programmation de TVA, André Provencher.

A Radio-Canada, on ne pavoisait pas, c'est vrai.

Le responsable de l'information à Radio-Canada, Claude Saint-Laurent, reconnaît que la concurrence est plus forte et salue au passage la «très bonne émission» de TVA à 18h, où, incidemment, le lecteur de nouvelles Pierre Bruneau obtient, avec 569 000 téléspectateurs, sa plus forte cote d'écoute depuis dix ans, soit depuis l'arrivée de TQS. A la même heure, le *Montréal ce soir* de Simon Durivage attire 395 000 personnes.

M. Saint-Laurent n'attribue cependant pas cette situation à une baisse de la cote d'amour de Simon Durivage, qui continue de bénéficier d'une grande estime de la part du public. (M. Durivage sera cependant remplacé en septembre, après quatre ans à la barre de cette émission.)

Mais M. Saint-Laurent ne cache pas que son équipe ait un bilan à faire de la «grosse année» qui s'achève. «Être deuxième, j'aime pas ça du tout, du tout. A 18h, il faudra s'améliorer.»

A 22h, Radio-Canada continuera de faire une bonne place à l'information internationale et elle renforcera sa couverture des différentes provinces du pays.

Quant à l'émission matinale, *Bon matin*, qui n'attire que 53 000 téléspectateurs (une baisse de 10 000 par rapport à l'automne) alors que le *Salut bonjour* de TVA a connu une hausse de 50 000 pour passer le cap des 300 000, M. Saint-Laurent la maintient. Le choix d'un remplaçant à l'animatrice Suzanne Lévesque n'est pas arrêté mais l'émission ne versera pas dans «l'information pure et dure».

«La proximité, ça ne s'invente pas», laisse pour sa part tomber le responsable de l'information à TVA, Marc Blondeau, en faisant référence au virage «sur le terrain» et «proche des gens» qu'a tenté de prendre la SRC à l'automne, notamment à *Montréal ce soir*.

«Radio-Canada, ajoute-t-il, a pris un virage plus populaire en information, qui a déplu à une partie de son public», a-t-il proposé en guise d'explication. Des exemples? *Montréal ce soir* a récemment placé en tête de bulletin un policier abattu, suivi d'un drame passionnel, puis, enfin, en troisième lieu, la démission de Sheila Copps. Ça constitue un virage, estime le directeur de l'information Benoît Aubin.

Élections complémentaires dans L'Assomption et Outremont

Le 10 juin sera jour de scrutin

 NORMAN DELISLE
 PRESSE CANADIENNE

Québec — Le premier ministre Lucien Bouchard annonce la tenue de deux élections complémentaires pour le 10 juin dans les comtés de L'Assomption et d'Outremont.

La circonscription de L'Assomption est libre depuis la démission de l'ex-premier ministre Jacques Parizeau le 29 janvier. Le comté d'Outremont est vacant depuis le départ de l'ancien ministre libéral Gerald Tremblay, qui a décidé de quitter la politique le mois dernier.

Le décret du conseil des ministres déclenchant ces deux élections a été adopté hier.

L'Assomption est une circonscription située au nord-ouest de Mont-

réal. C'est traditionnellement un secteur favorable au Parti québécois. Un député péquiste a représenté ce comté pendant 15 des 20 dernières années. C'est un comté dont 97 % des électeurs sont de langue maternelle française et les forces souverainistes l'ont emporté tant au référendum de 1980 qu'à celui de 1995. En 1994, Jacques Parizeau y avait obtenu une majorité de presque 11 000 voix.

Au contraire, la circonscription d'Outremont (ouest de Montréal) n'a jamais voté autrement que pour le Parti libéral depuis sa création, en 1939. De plus, tous les députés d'Outremont ont siégé au conseil des ministres lorsque le Parti libéral a été au pouvoir.

La circonscription d'Outremont, dont 52 % des électeurs sont de

langue française, compte aussi 18 % d'anglophones et 30 % de citoyens ayant une autre langue maternelle que le français et l'anglais. Le libéral Gerald Tremblay l'avait emporté par plus de 9500 voix en 1994.

Dans L'Assomption, les deux principales formations ont déjà choisi leur candidat. Le Parti québécois a choisi Jean-Claude Saint-André, ancien secrétaire local de l'ex-député Jacques Parizeau, lors d'une assemblée d'investiture où s'affrontaient trois candidats.

Les libéraux ont désigné Fernand Prud'homme, conseiller municipal à Repentigny.

Aucune date n'a encore été fixée pour la tenue des assemblées de mise en nomination dans Outremont.

Quant à l'Action démocratique de Mario Dumont, elle a déjà désigné ses deux candidats, l'homme d'affaires Robert Landreville dans L'Assomption et l'ingénieur en environnement Christian De Serres dans Outremont.

Le Parti québécois a remporté les deux seules élections complémentaires tenues en 1996, soit depuis que Lucien Bouchard a pris la tête de cette formation politique. Ces deux scrutins ont eu lieu dans Jonquière et dans Laprairie le 19 février dernier.

La situation des partis politiques à l'Assemblée nationale est actuellement la suivante: Parti québécois 74, Parti libéral 46, Action démocratique 1, indépendants 2 (Montmorency et Iberville) et sièges vacants 2 (L'Assomption et Outremont).

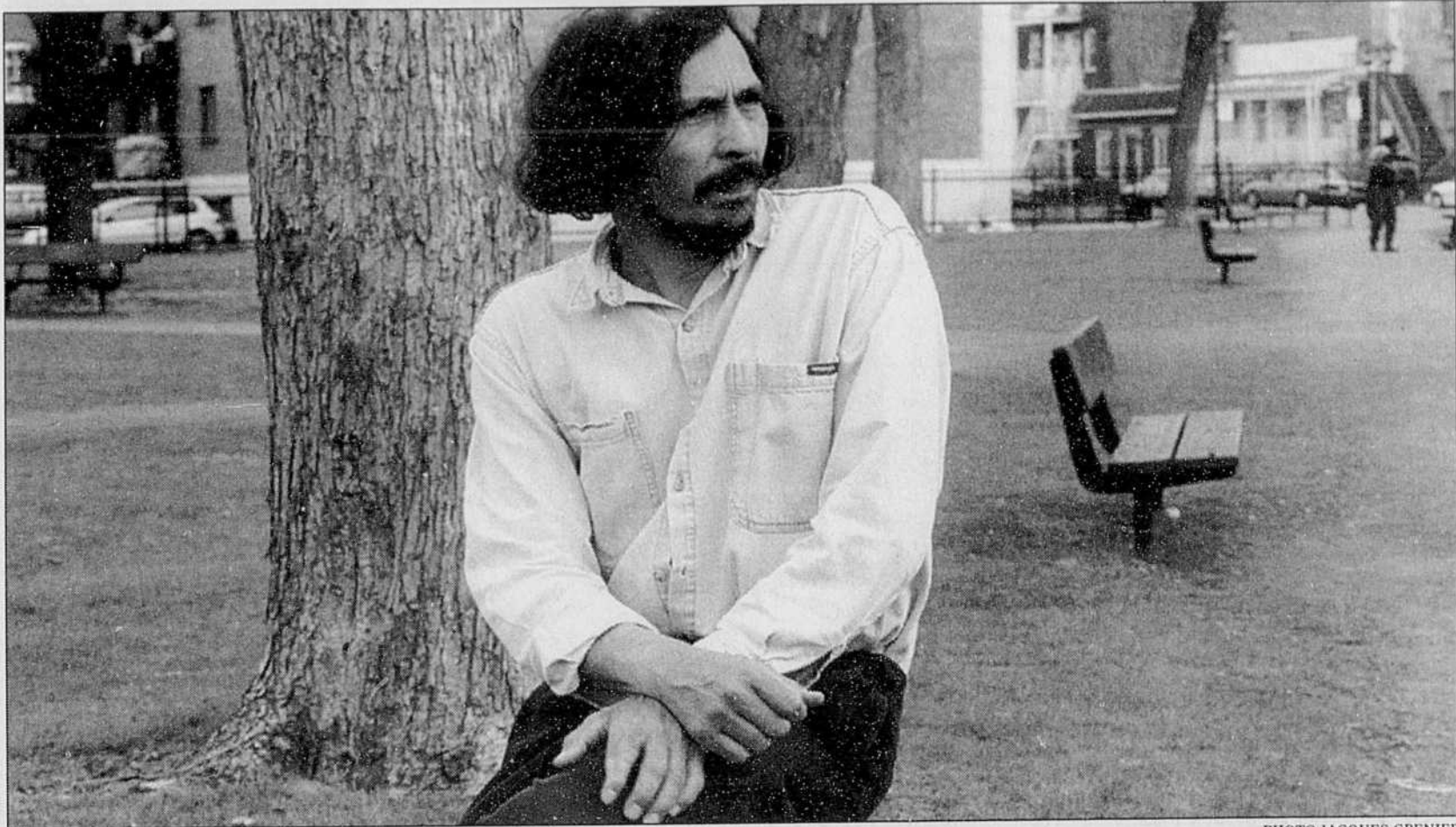


PHOTO JACQUES GRENIER

Le réfugié salvadorien Victor Regalado n'aura d'autre choix que de se rendre aux États-Unis afin de se conformer à l'ordre d'expulsion qu'il a reçu.

«Le tour du poteau» attend Regalado

Le réfugié exige des garanties avant de se rendre aux États-Unis

 JEAN CHARTIER
 LE DEVOIR

Le réfugié politique salvadorien Victor Regalado, qui avait mis pied au sol à Montréal en 1982, s'appête «à faire le tour du poteau à la frontière américaine» en vertu de l'ordonnance d'expulsion délivrée en 1982, voici 14 ans. Avant de franchir la frontière, à Lacolle probablement, son avocat Noël Saint-Pierre cherche ce matin à obtenir des garanties au sujet de son retour au Canada.

L'avocat montréalais explique qu'un ordre d'expulsion doit être exécuté: il ne peut être annulé. Une estampe américaine, ou d'un autre pays, doit paraître sur un document pour certifier l'expulsion du Canada. Mais M. Regalado demande des garanties avant de quitter le Canada.

Auparavant, il a saisi le Haut Commissariat des réfugiés aux Nations unies de son cas, par courrier. En effet, il n'a pas quitté le Canada depuis l'ordre d'expulsion de 1982, ordre qui n'a jamais été exécuté. En fait, ce sont les services de sécurité de la GRC qui ont délivré une accusation de subversion contre Victor Regalado, à la suite de discours qu'il a prononcés à Toronto, à Calgary, à Ottawa et à Thetford Mines au sujet du Salvador.

C'est en vertu de cette accusation que Lloyd Axworthy, ministre de l'Emploi et de l'Immigration en 1982, et Robert Kaplan, Solliciteur général, ont signé une déclaration disant que M. Regalado «inciterait au renversement d'un gouvernement par la force».

M. Saint-Pierre explique que les services de sécurité de la GRC ont

laissé place au SCRS, le Service canadien de renseignement de sécurité, évidemment; le réfugié n'a pas de passeport canadien mais il a une carte d'assurance-maladie, une carte d'assurance-sociale, un permis de conduire et une licence de radio-amateur. Victor Regalado vit aussi depuis 13 ans avec une Gaspésienne, Marie-Christine Guité, avec qui il a eu deux enfants. Il réside à Laval-Ouest, «parce que ça coûte moins cher qu'à Montréal».

Le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, a pris contact avec le bureau de M. Noël Saint-Pierre hier pour appuyer dans ses démarches. Pour sa part, l'avocat est entré en contact avec le cabinet du ministre délégué aux Relations avec les citoyens, André Boisclair, et lui a demandé un certificat de sélection par le Québec.

Victor Regalado a obtenu un baccalauréat en communications avec spécialité en cinéma à l'UQAM. Il a œu-

vré à titre de journaliste pigiste et de cinéaste pigiste. Ainsi, il a réalisé un film de fiction de 11 minutes intitulé *L'Histoire de Julio*, l'histoire d'un immigré salvadorien, sans papiers, expulsé des États-Unis. Celui-ci se retrouve au Salvador et la Garde nationale annonce bientôt que son cadavre a été retrouvé sans tête et sans mains.

Ce court métrage inspiré d'un fait divers a été suivi d'un deuxième film de 22 minutes, *Les Rues de San Salvador*, un hommage à un poète assassiné dans un café de San Salvador. Ce film-poème a obtenu une bourse du ministère des Affaires culturelles du Québec et une subvention du Conseil des arts du Canada. Victor Regalado a en outre un scénario de film de 90 minutes dans ses cartons et il s'adonne à la photographie.

Il était accompagné à son entrevue hier de Salvador Arias, un autre réfugié politique, dont trois frères ont été assassinés au Salvador par les escadrons de la mort.

Chaussures D'Antin

Pointures 3 à 13
Largeurs AA à EE

Chaussures habillées et de marche
6629 St-Hubert (métro Beaubien)
276-8388 • 276-7979

Grève au Barreau

Dix-neuf avocats en lutte depuis deux ans

Ils tentent de signer une première convention

 CLÉMENT TRUDEL
 LE DEVOIR

«La lutte des 19 avocats salariés du Barreau qui se sont mis en grève le 30 avril, après avoir donné des coups de semonce par des débrayages d'une journée, tourne autour d'éléments fondamentaux», a déclaré hier leur porte-parole, Jacques Letendre, secrétaire général du SEPB (section locale 57 de la FTQ).

Ce syndicat regroupant employés de bureau et professionnels tient son accréditation au Barreau du Québec depuis mai 1994. Il tente d'en venir à la signature d'une première convention collective avec le Barreau du Québec. Une vingtaine de séances de négociation et de conciliation ont déjà eu lieu. M. Letendre résume ainsi les enjeux: juridiction du travail, mouvement de personnel, protection d'emploi, description des tâches et définition d'une semaine normale de travail. En théorie, chacun de ces avocats salariés est tenu de fournir 34 heures par semaine, mais dans les faits, soutient le syndicat, la limite est fréquemment poussée à 40 ou 50 heures sans rémunération additionnelle.

A plusieurs reprises hier, *Le Devoir* a tenté d'obtenir la version patronale, mais ni le directeur général, M. Pierre Gauthier, ni son adjoint, Me Jacques Houle, n'étaient disponibles. Ce sont des avocats de l'étude Ogilvy, Renault qui s'occupent de ce dossier pour le Barreau du Québec.

La semaine dernière, le syndicat a offert à l'employeur de se charger de «services essentiels», de causes dont la date d'audition ne pouvait être différée, «mais nous ne serons pas longtemps dans cette disposition», prévient M. Letendre.

Ce syndicat des avocats à l'emploi du Barreau du Québec est formé de deux sortes de membres: les préposés à la recherche et à la législation — ils sont sept — aident à peaufiner par exemple les mémoires du Barreau devant les commissions parlementaires, alors que les 12 autres agissent en quelque sorte comme protecteurs du public et peuvent, entre autres, examiner tout litige provenant du fait qu'un client considère que le compte d'honoraires ne correspond pas aux services rendus par tel ou tel praticien.

 NOTRE COLLECTION PRINTEMPS-ÉTÉ 1996
 EST ARRIVÉE!

Club 402-HOMME


COSTUMES
 importés d'Italie
 au prix de gros
 100% laine
 Coupe exclusive
 De 299 \$ à 450 \$
 le costume

À votre service depuis 15 ans

 1118, rue Sainte-Catherine O.,
 Suite 200
 Montréal (Québec) H3B 1H5
 tél.: 861-3636

 Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h
 Samedi de 10h à 16h
 Tous les soirs après 18h
 sur rendez-vous seulement

Le Centre canadien international
 Lester B. Pearson pour la formation
 en maintien de la paix
 The Lester B. Pearson
 Canadian International Peacekeeping
 Training Centre

NOUVEAU COURS EN FRANÇAIS
LA COOPÉRATION INTERDISCIPLINAIRE:
 Le Nouveau partenariat du maintien
 de la paix en pratique
 Dates: 3 - 14 juin 1996

But: Le but du cours est de fournir aux membres
 des disciplines directement ou indirectement
 liées au maintien de la paix les connaissances
 nécessaires pour leur permettre de travailler
 efficacement dans le cadre du 'Nouveau
 partenariat du maintien de la paix'.

Pour plus d'information, contacter:
 Le Secrétaire général, Code 35
 Le Centre de formation Pearson
 Parc Cornwallis, B.P. 100
 Clémentville, N.-E., Canada, B0S 1E0
 Tél.: (902) 638-8611 Fax: (902) 638-8888
 Email: registar@ppc.cdnpeacekeeping.ns.ca

LE DEVOIR

POLITIQUE

Les documents gouvernementaux multilingues

N'allons pas trop loin, avertit Bouchard

KONRAD YAKABUSKI
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Les néo-Québécois qui s'informent des procédures électorales dans leur langue maternelle doivent comprendre qu'il ne s'agit pas d'un droit mais bien de la «générosité» de l'État, déclare le premier ministre Lucien Bouchard. Ce dernier s'est appliqué hier à tuer dans l'œuf le débat sur l'accès aux services gouvernementaux dans les langues autres que le français et l'anglais en qualifiant de «compréhensible» le fait que le Directeur gé-

néral des élections (DGE) rende disponible l'information électorale dans dix-neuf langues — tout en disant souhaiter que celui-ci apporte une clarification à sa politique de communications pour «incorporer une préoccupation importante et essentielle concernant le français, langue officielle et commune au Québec».

Le débat sur cette question a fait monter le ton lors de la période des questions, hier, alors que le député libéral Christos Sirros s'est levé pour déplorer les propos de l'adjoint parlementaire du premier ministre, David Payne, et ceux du vice-premier mi-

nistre, Bernard Landry. La veille, M. Payne avait qualifié d'«absurde» la politique du DGE tandis que M. Landry lui avait reproché d'envoyer «un mauvais signal en matière d'intégration».

Or, le ministre responsable de l'intégration des nouveaux arrivants, André Boisclair, s'était porté à la défense du DGE, Pierre-F. Côté, tout comme l'avait fait son prédécesseur à ce poste, Louise Harel, qui a décerné à M. Côté un prix de rapprochement culturel en novembre dernier en reconnaissance, justement, de sa politique de communications. Les messages contradictoires en provenance des

membres de son propre gouvernement ont mis le premier ministre sur la sellette en Chambre hier. A peine quelques jours après s'être colleté avec ce débat épineux au sein des instances du Parti québécois, M. Bouchard s'est retrouvé à nouveau hier dans une situation où il devait montrer sa fermeté quant au respect de la loi 101 sans pour autant nuire à la réconciliation qu'il souhaite effectuer avec les communautés culturelles.

Bien qu'il ait dit estimer «compréhensible» l'exception que fait le DGE en dérogeant à la Charte de la langue française — «compte tenu du souci

qu'il avait d'informer les gens des procédures qui entourent l'exercice d'un droit fondamental» —, M. Bouchard a rappelé que M. Côté, dont l'office relève de l'Assemblée nationale et non pas du gouvernement, est en train de réviser sa politique de communications. Il a ensuite énuméré les critères auxquels devrait s'en tenir le DGE dans cet exercice. «Nous ne sommes pas un État qui favorise le multiculturalisme. Soyons clairs, soyons honnêtes», a tonné le premier ministre. Il n'y a qu'une seule langue officielle, le français, alors que les langues anglaise et autochtones jouissent d'un statut particulier.

«Mais qu'on ne demande pas à l'État, à cette société, de faire ce que personne ne fait ailleurs, d'ériger des systèmes de droit qui vont plus loin que cela.»

M. Sirros a voulu savoir si cette directive voulait dire que les CLSC ne pourraient plus faire publier des dépliants sur le sida, les maladies infectieuses et d'autres questions médicales dans une multitude de langues. Le ministre de la Santé, Jean Rochon, a répondu que la Loi sur les services de santé et des services sociaux comporte un article qui «dit qu'on fait tout ce qu'il faut pour s'adapter aux spécificités des gens d'une [autre] culture».

Brassard entend être sans merci pour les conducteurs dangereux

PRESSE CANADIENNE

Québec — Des mesures extrêmement sévères et contraignantes attendent les conducteurs imprudents ou irréfléchis, les récidivistes, ceux qui conduisent avec les facultés affaiblies par l'alcool, les apprentis et les moins de 25 ans dans le projet de loi modifiant le Code de la sécurité routière déposé à l'Assemblée nationale, hier, par le ministre des Transports, Jacques Brassard. Le ministre a également annoncé la tenue d'une

consultation publique, au mois d'août, sur cette réforme majeure et très significative qui devrait entrer en vigueur le 1er janvier 1997. «Les modifications législatives au Code de la sécurité routière qui sont proposées, a expliqué M. Brassard, ont pour but d'apporter une amélioration substantielle au bilan routier du Québec.»

Dans le cas de la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool, les mesures iront jusqu'au retrait immédiat du permis de conduire pour une période variant de 15 jours, lors d'une première infraction, à 30 jours pour récidive.

Le récidiviste n'obtiendra pas de nouveau permis tant et aussi longtemps que des spécialistes d'un centre de traitement de l'alcoolémie ne l'aient pas examiné et donné le feu vert. Il devra faire installer à ses frais dans son véhicule un alcooltest antidémareur en plus de suivre un programme obligatoire d'éducation du ministère de la Sécurité publique.

Le projet de loi consacrera aussi la disposition voulant que dans le cas d'un conducteur muni d'un permis d'apprenti, «la tolérance zéro» s'applique relativement à l'alco-

lémie. Le ministre a aussi décidé de s'attaquer sérieusement aux conducteurs qui utilisent un véhicule même s'ils sont sous le coup d'une sanction ou d'une suspension de permis. «Dans ce contexte, a expliqué M. Brassard, le conducteur perdra immédiatement son permis et son véhicule sera saisi sur-le-champ, même s'il lui a été prêté par quelqu'un d'autre.» Dans ce cas-là, il appartiendra au propriétaire du véhicule de s'adresser à un juge de la Cour du Québec pour récupérer son véhicule et payer les frais relatifs à sa saisie et à sa garde en fourrière.

Trouvailles pour la

Fête des Mères

REPORTAGE PUBLICITAIRE

L'art d'être mère

On lui apportera des bonbons. Des fleurs ou un étron.

On lui offrira un chemisier. Un bijou ou un parfum.

Mais avant tout, on lui écrira de jolis mots, pour la remercier.

Car ce dimanche, c'est la fête des Mères. Et trois petits mots bien alignés sur un parchemin fait main peuvent être aussi doux pour son cœur qu'une rose trémière.

Dimanche, c'est donc la fête des Mères et, tenez-vous le pour dit, de toutes les mères sans exception! Une fois l'an, le beau temps venu, il est donc de mise de souligner, au crayon gras, un anniversaire destiné à reconnaître l'apport de ces femmes qui donnent naissance. Et qui ont entendu, avec émoi, leur rejeton balbutier un premier mot — mamant — que papa a toujours voulu s'approprier.

De tout temps, de nombreux artistes n'ont jamais hésité, eux non plus, à se sustenter aux mamelles de la maternité. Il y ont trouvé, pour s'en inspirer, des événements transcendants, étonnants, intimes et utiles, ou même difficiles.

La grossesse, la naissance, l'allaitement, les premiers pas, l'intimité du lien mère-enfant, la famille, la mère au travail, voilà autant de thèmes exploités par des artistes qui ont trouvé leur inspiration dans le quotidien des mères. La maternité est ainsi devenue, pour la postérité, une représentation réaliste, onirique, chimérique ou même surnaturelle. La mère dans l'art est une réalité qui n'est pas sans nier l'art de la mère.

Mais *L'Art d'être mère*, c'est aussi le titre du livre de Susan Bracaglia Tobey, paru aux Éditions Abbeville il y a quelques temps. Pour l'auteur, «le thème de la maternité est présent dans l'art depuis les époques les plus reculées, et les artistes ont su, à

travers leur culture propre, lui donner des formes multiples».

Cet ouvrage, largement illustré, propose donc un tour d'horizon valable de cette thématique, ouvrage dans lequel l'auteur décidait «de ne retenir que les artistes qui avaient osé représenté des personnages vrais et émouvants.»

Mais n'allez pas y chercher là un essai sur l'art d'être mère. Vous y trouver des illustrations de la maternité dans des œuvres d'art aussi disparates, à première vue, que celles de Picasso ou de Rembrandt. Si les représentations de l'accouchement comme celles de la grossesse sont rares dans l'histoire de l'art, la mère allaitant son enfant est par contre un sujet de prédilection chez les artistes. Que l'on pense à Picasso qui a réalisé *Mère allaitant* ou Paul Gauguin qui signait *Maternité II*, œuvres dans lesquelles on peut apercevoir une femme nourrissant au sein un enfant. Pierre-Auguste Renoir,

Vincent Van Gogh, Mary Cassatt, Berthe Morisot et Chagall sont parmi ceux qui ont également contribué, par leur travail, à donner à la mère une présence tangible dans l'histoire de l'art.

Mais s'il est une présence encore plus tangible qui mérite le détour, c'est la mère d'aujourd'hui qui, dans le tourbillon de la vie, est devenue une femme aux mille et une fonctions. Et le fait de souligner, avec sincérité, l'anniversaire de celle qui vous entoure lui apportera une valorisation qui ne vient pas toujours.

Il faut d'abord chasser de votre esprit l'aspect cuçu de la chose et se dire qu'au moins une fois dans l'année, une maman autour de vous mérite cette reconnaissance. Et si cette reconnaissance s'étend sur 365 jours, eh bien, vous ne serez pas le seul à mieux vous en porter!

Référence: *L'Art d'être mère — la maternité dans l'art*, Susan Bracaglia Tobey, Éditions Abbeville.

INCROYABLE!
PERLES CULTIVÉES RONDES



Fermeur 14 K,
18 pouces

30 à 60%
de rabais

COLLIERS 5-5,5 mm
rég. 299\$

119\$

CHOISISSEZ PARMIS UN ASSORTIMENT
DE 100 COLLIERS DE PERLES
DE 109\$ à 4 000\$

200 MODÈLES DE BOUCLES
D'OREILLES DE 11\$ à 1 500\$

7139, rue St-Hubert
(coin Jean-Talon)
Montréal

277-3127

JOAILLIERS DIAMANTAIRES
depuis 1956

BIJOUTERIE
le roy

MARCIA
Golf

Offert en 5 groupes de couleurs
Disponible de la taille 6 à 16 ans

Marcia une superbe
collection de Golf importée
de la californie.

À voir absolument



BOUTIQUE
L Y N E
L'ESPÉRANCE

1402 Beaubien
(angle Garrier)
278-4292



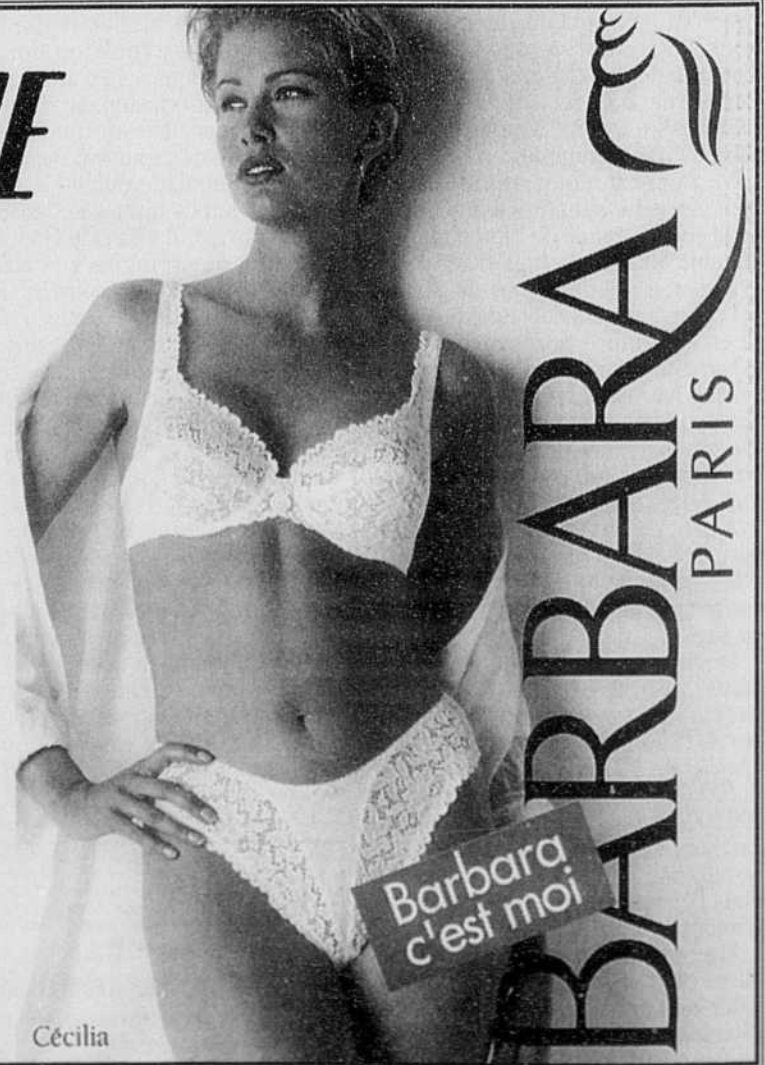
* Promotion fête des mères
CADEAU avec achat

DEUXIÈME
PEAU

Lingerie fine
Maillots de bain

Joyeuse fête
des Mères
à toute notre clientèle...

4457, rue Saint-Denis
Montréal
(Métro Mont-Royal)
(514) 842-0811



Cécilia

Ne manquez pas notre
prochaine trouvaille

Le jeudi 23 mai

"Les plaisirs au foyer"

LE DEVOIR

Tombée publicitaire: le mardi 21 mai 1996

• POLITIQUE •

Les rapports interculturels feront l'objet d'un large débat au Québec

Le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration tiendra des consultations régionales à partir du 15 mai

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

De la diversité ethnoculturelle au Québec, personne ne doute. Il est moins évident, toutefois, de cerner les consensus qui peuvent s'établir entre les composantes de la société québécoise. Surtout, «c'est dans la vie quotidienne que les valeurs se vivent et se valident et que les risques de mésententes sont les plus grands», de l'avis du président du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration (CCCI), Arlindo Vieira.

Le CCCI annonçait hier à Montréal la tenue d'une vaste consultation, à compter du 15 mai à Trois-Rivières — Québec aura son tour le 6 juin et Montréal, les 13, 14 et 15 juin —, en vue de dégager les grandes lignes d'une démarche où tous pourraient se sentir interpellés en vue de «bâtir ensemble notre devenir».

Pas question d'entrer dans une logique qui sépare société d'accueil de ce qu'à ce jour on désigne comme les communautés culturelles, a précisé M. Vieira, persuadé que la qualité de citoyen est le meilleur gage de l'égalité visée. Une série

d'ateliers de réflexion se poursuivra dans presque toutes les régions et, à la suite d'audiences publiques portant sur les mémoires qu'on lui aura adressés avant la fin de juillet, le CCCI tirera, à l'automne, les conclusions. L'organisme consultatif présidé par Me Vieira déposera par la suite sur le bureau du ministre André Boisclair (Relations avec les citoyens) deux avis.

De cette démarche devraient normalement découler:

- une nouvelle politique en matière de relations interculturelles et civiques;
- un plan de régionalisation de l'immigration au Québec.

Le CCCI n'est pas le seul à se préoccuper d'intégration, de langue commune et d'harmonisation entre points de convergence et points d'ancrage dans des traditions ou coutumes compatibles avec la société québécoise qu'un énoncé de politique (1990) d'une Assemblée nationale unani-

me avait déjà tenté de définir. La Ligue des droits et libertés (bulletin du printemps 1996) consacre par exemple huit pages à un dossier sur le rapprochement interculturel, dossier qui fait la synthèse de trois rencontres réalisées sur ce thème en novembre, décembre et février.

C'est à la demande du ministre que le CCCI procède à cette consultation-réflexion. Me Vieira souligne que dès sa nomination, il y a un an, il a laissé entendre qu'il était temps que l'ensemble des Québécois soient appelés à définir le cadre de leurs relations interculturelles.

La consultation se déroule avec la collaboration d'animateurs issus pour la plupart de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse dont le président, Yves Lafontaine, était présent hier à la conférence de presse.

Six volets concrets ont été retenus pour les fins de ce débat: culture et communications; éducation;

justice et sécurité publique; marché du travail et milieu des affaires; services de santé et services sociaux; vie municipale, habitation et vie de quartier.

Ce débat doit porter sur un «projet singulier d'un Québec pluriel», comme on peut s'en rendre compte en feuilletant le document de 40 pages préparé pour cette campagne que certains journalistes croient devoir relier à la période post-référendaire. Réponse de M. Vieira: «Il ne s'agit pas d'une consultation sur l'avenir constitutionnel du Québec» et il y a place, selon lui, pour toutes les nuances, l'attachement à une culture d'origine (M. Vieira est né au Portugal) n'étant pas incompatible avec l'appartenance à un Québec moderne, démocratique et «pluriel».

Le président du CCCI a reconnu que son organisme, qui existe depuis 1985, changera bientôt de sigle, histoire de ne pas multiplier les catégories ni les occasions de division.

Notre but, confie le président Vieira, est de «briser les barrières», d'en venir à un stade où tous sont considérés et agissent comme citoyens à part entière.

Le Conseil tirera des conclusions à l'automne à la suite d'audiences publiques portant sur les mémoires qu'on lui aura adressés

Place au recensement

L'opération vise 30 millions de Canadiens

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Au cours de la prochaine semaine, tous les Canadiens sont invités à participer au recensement de Statistique Canada. Ainsi, tous les citoyens seront appelés à donner à l'organisme des renseignements concernant leur âge, leur sexe, leur état matrimonial et leur langue maternelle. Les données recueillies porteront également sur l'emploi, la scolarité, l'activité, la mobilité.

En fait, la très grande majorité des ménages recevront un questionnaire de base comptant simplement sept questions. Un ménage sur cinq recevra un questionnaire plus détaillé. Il est obligatoire, pour chaque ménage, de répondre aux questions de Statistique Canada.

L'opération est d'envergure puisqu'elle vise à recueillir des renseignements auprès d'environ 30 millions de Canadiens, dont un peu plus de sept millions de Québécois. Statistique Canada procède à cette opération à tous les cinq ans, le dernier recensement ayant été effectué en 1991.

C'est à l'hôtel de ville de Montréal que le directeur régional de Statistique Canada, Jean Lafrance, a annoncé la tenue de l'opération.

A cette occasion, le maire Bourque a affirmé que l'opération permettrait de connaître la population exacte de la ville de Montréal. Cette dernière, qui a déjà compté 1 300 000 habitants, pourrait bien se retrouver moins que millionnaire en

conséquence de l'étalement urbain observé au cours des dernières années.

Pour sa part, le directeur régional de Statistique Canada a insisté sur le fait que les renseignements obtenus par Statistique Canada sont confidentiels. Il arrive qu'ils soient cependant confiés à des entreprises privées qui en font la demande. Des méthodes de traitement des données font alors en sorte qu'il soit absolument impossible d'identifier les répondants.

«À l'échelle locale, dit-il, les données du recensement sont utilisées pour connaître les besoins en matière de services de sécurité publique [police et incendie], de santé, de garde et de transport.

En 1991, le recensement de Statistique Canada a fait savoir, par exemple, que Montréal comptait moins d'enfants de 15 ans, proportionnellement à sa population, que l'ensemble du Québec (18,6 % contre 20,5 %). Cependant, on y comptait alors proportionnellement autant de personnes âgées que dans le reste du Québec. Par ailleurs, la proportion de personnes de 65 ans et plus vivant à Montréal s'était accrue de 1 % depuis 1986. En 1991, c'était la première fois depuis 1966 que la population de Montréal ne chutait pas d'un recensement à l'autre.

Les personnes désirant obtenir de l'aide pour répondre au questionnaire peuvent joindre l'Assistance téléphonique du recensement au 1-800-670-3388.

Trouvailles pour la Fête des Mères

Spécial pour la Fête des Mères

20% sur toute notre collection printemps/été

valable jusqu'au samedi 18 mai

ma
marie allaire
PRÊT-À-PORTER

1588, rue Fleury Est, Montréal (514) 384-4808

doice

DANNA

Vous présente sa collection printemps/été

GRACE
TOMBOLINI
IN WEAR

TODD OLDHAM
ROUGE À LEVRES

277, av. Laurier O. • 270-6154
413, St-Jacques O. • 844-9125 Centre de Commerce Mondial

Boutique **La Ra** Pam~Pa

Venez rencontrer les créateurs **Ron et Normand** à la boutique mercredi le 15 mai à 18h30

MICHEL DESJARDINS
La Griffe dorée
Tanya de Luca COLLECTIONS

SABOTAGE (JOSÉ CASTELLANO)

3809, rue Saint-Denis (angle Roy), Montréal, tél.: (514) 282-9388

robert ackermann, gg.
JOAILLIER GOLDSMITH
1310-540 avenue green
westmount/qué. h3z 2b2
téléphone: (514) 939-5651

THE BIG MONEY
Bagues pour elle et lui, boucles d'oreille, épingle et pendentif en platinaum 950 et or 750 (+18 k) rose.

TOUTS NOS BIJOUX SONT CONCLUS ET EXECUTES DANS NOS ATELIERS

SUR RENDEZ-VOUS
MEMBRE DU COMITE ST-LAURENT

ROGER ROY
HORLOGER BIJOUTIER

Grande vente pour la Fête des Mères

Jusqu'à 70% de rabais sur marchandise sélectionnées

935 ouest, rue LaGauchetière, Montréal H3B 2M9
SIÈGE SOCIAL DU CN Tél.: 861-4489

SPENARD Golf

Yves Crépeau
le prêt à porter la boutique de la Rive-Sud

NICKLAUS

Pour la fête des mères, offrez-lui la carte privilège V.V.I.P.

Joyeuses Fêtes des Mères Yves Crépeau et toute l'équipe

COLLECTION COMPLÈTE POUR LE GOLF

heures d'ouverture: lundi au mercredi 10h à 18h
jeudi et vendredi 10h à 20h - samedi 10h à 17h

562, Notre-Dame, Saint-Lambert, route 132, sortie Notre-Dame 923.52.11

13 Ouverture le 13 mai 13
13 de la solderie «le 13 de la rue» 13
13 angle Notre-Dame et Webster, Saint-Lambert 923-5213 13

É D I T O R I A L

L'erreur bonbon
de l'Ontario

Jean-Robert Sansfaçon

Ce que tout le monde retient du premier vrai budget du ministre ontarien des Finances, Ernie Eves, ce sont les importantes réductions d'impôt qui ne manqueront pas de faire paraître bien fades les mesures budgétaires que notre propre ministre des Finances, Bernard Landry, annoncera aujourd'hui même. Mais attention: les Ontariens pourraient bien regretter d'avoir mangé leur dessert avant l'heure de la soupe.

Il y a beaucoup de belles et bonnes choses dans ce budget ontarien. Non seulement Ernie Eves tient-il parole en réduisant dès cette année de 1,2 milliard l'impôt sur le revenu des contribuables, mais il entend aussi stimuler l'embauche en abolissant la taxe pour les soins de santé sur les premiers 400 000 \$ de masse salariale des entreprises. Après une suite ininterrompue de mauvaises nouvelles depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs, le premier ministre Mike Harris veut montrer aux Ontariens qu'ils ont eu raison de lui accorder leur confiance. Lui qui, au cours de sa campagne électorale, avait promis de réduire le fardeau fiscal de 30 %, le voilà bien parti pour faire de l'Ontario l'une des provinces les plus accueillantes pour les entreprises, et les moins voraces à l'endroit des contribuables.

Malgré cela, on ne peut qu'exprimer notre scepticisme devant ce choix ontarien de réduire les impôts en période de croissance de l'économie, au lieu de concentrer ses efforts à rétablir l'équilibre financier. Selon les prévisions du ministre Eves, le déficit budgétaire de l'Ontario restera le plus important des provinces canadiennes au cours des prochaines années, et la part des intérêts dans les dépenses ira en augmentant, malgré les taux peu élevés du marché. Que les taux se mettent soudainement à grimper ou pire, que survienne un ralentissement plus que probable de l'économie canadienne, et l'Ontario retombera dans un marasme financier pire que celui où l'a trouvée l'équipe Harris. Non seulement il faudra peut-être revenir sur des promesses de réductions ultérieures des impôts, mais il faudra surtout recommencer à jouer du sabre comme jamais.

Contrairement à leurs homologues ontariens, les membres du gouvernement Bouchard n'ont jamais promis de baisser les taxes des Québécois. Dans le budget qu'il doit présenter cet après-midi, on peut donc s'attendre à ce que le ministre Landry s'en

tienne au consensus obtenu lors du sommet économique du mois dernier, soit de parvenir à un déficit nul d'ici quatre ans. Si le gouvernement tient parole, le Québec pourrait se retrouver dans une position budgétaire moins inconfortable que l'Ontario advenant un ralentissement de l'économie. Et si, par bonheur, la croissance poursuit son petit bonhomme de chemin jusque-là, M. Bouchard pourrait alors en faire profiter tous les contribuables.

Cette détermination du gouvernement Bouchard de briser la spirale de l'endettement ne doit pourtant pas nous faire oublier que tant que le Québec sera l'une des régions où la fiscalité est la plus lourde en Amérique, nous serons aussi l'un des endroits où il est le plus difficile de combattre le chômage. En cela, le budget ontarien nous pose un défi dramatique.

Entre-temps, il se pourrait que la stimulation de l'activité économique canadienne générée par la réduction des impôts en Ontario rejaille de ce côté-ci de la frontière. Si tel était le cas, on pourrait remercier le gouvernement conservateur de Mike Harris d'avoir respecté de façon quasi doctrinaire une promesse électorale faite à la légère, une promesse pour laquelle il commence à peine à chercher une justification théorique. Ronald Reagan avait aussi promis de combattre le déficit du gouvernement américain en diminuant les impôts; pourtant, jamais le déficit ne fut aussi élevé qu'au terme de cet exercice. Même les milieux financiers doutent désormais des résultats de la manœuvre.

Quant aux Québécois, ce qu'ils souhaitent, c'est moins de profiter tout de suite des fruits encore verts de la rigueur, que de voir poindre le jour où le retour à l'équilibre mettra un terme au discours négatif si épuisant de la lutte au déficit. Si nous voulons que notre gouvernement, et le gouvernement fédéral avec lui, puissent intervenir efficacement pour contrer les effets dépressifs d'un prochain ralentissement de l'activité économique, y compris en réduisant les impôts, c'est aujourd'hui qu'il faut exiger de l'État qu'il se serre la ceinture.

Le budget Harris présente un risque pour l'Ontario et un défi pour le Québec.

Le naturel est revenu

Lise Bissonnette

Depuis plusieurs semaines, la députée réformatrice albertaine Jan Brown exprimait publiquement des doutes sur les orientations de son parti dont le leader, Preston Manning, vient de la suspendre. Elle en avait assez, disait-elle, de certains de ses collègues dont les déclarations nourrissaient l'image effrayante (scary) que se font les Canadiens du Reform Party.

L'attitude de M. Manning à son égard en est la meilleure preuve, l'image «effrayante» est l'image authentique du Reform. M. Manning, qui a toujours prétendu valoriser la liberté de parole de ses députés, ne peut avoir écarté Mme Brown que pour une raison: il fallait faire avaler à la droite du parti, qui est aussi son cœur et sa tête, la suspension qu'il vient d'imposer aussi et à reculons à deux dinosaures, les députés Bob Ringma et Dave Chatters qui approuvent la discrimination envers les homosexuels. Le signal qu'a donné M. Manning était si clair que dès les trois suspensions annoncées, mardi, un autre député, Grant Hill prenait la relève de MM. Ringma et Chatters en affirmant que le «mode de vie» homosexuel était «malsain», avant de donner la liste d'une demi-douzaine de maladies dont il serait porteur ou transmetteur. Même si ces sordides déclarations sont encore plus choquantes que celles

des deux suspendus, car elles attirent la vindicte publique contre un groupe de personnes, M. Manning refusait hier d'intervenir à nouveau.

Rien d'étonnant à cela. A moins d'une imprévisible révolution culturelle, le Reform Party continuera à partager les valeurs qui inspirent les déclarations des Ringma, Chatters et Hill. Là sont ses racines, dans le fondamentalisme chrétien à l'américaine qui a trouvé des antennes dans l'Ouest canadien et chez M. Manning lui-même. L'exaltation des «valeurs familiales», propre à ce mouvement, a toujours provoqué un vif effet de censure à l'égard de l'homosexualité «destructive pour l'individu et à terme pour la société», déclarait le chef réformatrice en 1991. Bien qu'il n'ait jamais été militant lui-même sur ce front, M. Manning a laissé ses troupes s'y exciter et le congrès de 1994, qui a adopté le programme défavorable à l'inclusion de l'orientation sexuelle dans les motifs de discrimination illégale, a réservé maintes ovations à ceux qui dépeignaient l'homosexualité comme une menace à la «famille». De là à prôner la discrimination active quand le débat réel a enfin eu lieu aux Communes, il n'y avait qu'un pas, le plus naturel du monde.

Le Reform Party est en effet «effrayant», et le restera jusqu'à nouvel ordre.

L E T T R E S

Insupportable monument

Il est bien dommage que l'on ait résolu de ne pas démanteler la colonne Nelson, cet insupportable monument à l'impérialisme anglais qui ne fait que réchauffer le cœur des Rhodésiens de l'ouest de l'île. La bataille du cap Trafalgar occupe en effet une place importante dans la mythologie albionnesque, puisque la victoire de Nelson est censée avoir sauvé l'Angleterre d'une invasion française, ce qui est faux, l'empereur Napoléon ayant déjà malheureusement renoncé, avant l'engagement, à son projet.

Cela reste tout de même une idée biscornue que de célébrer la naissance de la suprématie navale britannique, laquelle ne prendra fin qu'un siècle plus tard.

Par ailleurs, ce déplorable pilier est particulièrement inesthétique, alors que l'infortuné Horacio y est littéralement juché hors de la vue de tous, exception faite des pigeons.

Faut-il y voir un cas de discrimination envers les manchots borgnes?

Quoi qu'il en soit, si on voulait effectivement honorer l'indéniable bravoure et les remarquables habiletés de tacticien de l'amiral, il ne fallait pas le dissimuler à l'extrémité de ce fâcheux mât de misaine, telle une vigie isolée au nid-de-pie.

Yves Cloutier
Montréal, 2 mai 1996

Les casinos, le barbarisme humain

Les gens ont dit «construisons un casino», et un casino on construit. Bien sûr, on entendit des cris lointains clamer leur désapprobation, mais on étouffa vite ces cris, en faisant miroiter aux crieurs les profits attendus. On fit taire ceux qui chicanèrent, et on se rendit sourd aux réprobations. On n'écoula pas les mises en garde contre le démon de l'argent, et on voulut faire fructifier l'argent de ceux qui sont vulnérables et sans défense.

Tous nous avons besoin d'un dieu, et chacun peut se faire entraîner dans le mirage du pouvoir d'achat. Alors que nous ne savons plus trou-

ver le divin de la vie, nous nous enterrons dans le bruit, la lumière artificielle et le mouvement d'affairement, pour nous sentir en vie sans initier soi-même un nouveau mouvement. Les casinos sont le barbarisme humain qui découle de la société de masse. En enterrant ainsi la société, on lui enlève son humanité. Les casinos causent la ruine de plusieurs familles et appauvrissent la société en général, car l'appât du pouvoir d'achat touche toutes les couches de la société. Comment peut-on penser payer les dettes d'un pays en appauvrissant ses citoyens?

Ainsi, comble d'inhumanité, non seulement d'un côté on construit des casinos, mais de l'autre on donne des sommes d'argent aux organismes venant en aide aux parieurs compulsifs pour soulager une conscience qui, par surcroît, n'a même plus conscience du cercle vicieux dans lequel elle évolue.

Peut-être devrions-nous réfléchir au pouvoir que nous décernons à notre gouvernement...
Lucie Riffon
Sherbrooke, 5 mai 1996



L'infaillibilité humaine

Le pape Pie IX (253^e pape) fit proclamer le dogme de l'infaillibilité pontificale au concile du Vatican le 18 juillet 1870.

A cette époque, l'Italie retrouvait son unité et cette proclamation constituait le dernier rempart contre la perte des pouvoirs temporels du pape. En toute modestie, l'infaillibilité se limitait aux paroles prononcées *ex cathedra*. Ce pape n'en était pas à son premier dogme, déjà il avait proclamé l'Immaculée Conception de Marie.

Ce pape infaillible condamna le libéralisme, le socialisme et le naturalisme. Ces positions sont toujours vivaces chez les fondamentalistes américains qui rejettent aussi la théorie de l'évolution des espèces. Le siècle dernier était riche en proclamations dogmatiques.

En économie politique, le terme économique ne fut inventé qu'en 1920 pour élever cette science humaine à un rang plus scientifique, ce fut le marché qui devait infailliblement nous conduire à l'équilibre parfait. Le marché est incontournable et tous doivent s'incliner.

Du rapport Macdonald «sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada» (1985) à l'Accord de libre-échange Canada-Etats-Unis, élargi au Mexique, le libéralisme simplificateur impose peu à peu son diktat. Mais le concept de liberté est ici fort discutable. Selon la théorie économique, aucun acteur ne doit être en position d'influencer le marché, les facteurs de production (travail et capital) ne peuvent pas se déplacer entre les pays et sont homogènes.

Cette hypothèse d'homogénéité des facteurs de production est fondamentale: elle suppose que les travailleurs ont des conditions identiques dans chacun des pays. Les travailleurs de la société Kenworth l'ont appris à leur détriment.

Dans le contexte nord-américain, la réalité diffère du modèle. Les manœuvres juridiques et le chantage économique du plus puissant briment les plus faibles. Les produc-



BERNARD ÉLIE

teurs de bois d'œuvre, de porc ou d'aluminium ont subi d'interminables guerilles. Les prétextes américains reposaient toujours sur une seule argumentation: l'existence de subventions déloyales.

Ne revenons pas sur les détails, mais l'objectif de ces contestations se résume à remettre en cause nos pratiques de gestion des ressources naturelles et notre organisation sociale.

En fait, il s'agit d'homogénéiser à la baisse l'environnement économique et social entre les partenaires et de biffer les différences nationales. La conception de «l'État-nation», construction propre à chaque peuple et fruit de son histoire, n'est plus de mise.

Certains analystes accusent le filet canadien de protection sociale de constituer des pratiques commerciales déloyales (*sic*). Par exemple, les prestations d'assurance-chômage versées aux travailleurs saisonniers constitueraient des subventions indirectes aux entreprises qui leur permettraient de disposer d'un bassin de main-d'œuvre bon marché.

Même notre système d'assurance-maladie, tant vanté par le sénateur Kennedy, serait une assistance induite aux employeurs sous le motif que ces derniers n'ont pas à contribuer à un système de santé aussi inefficace et coûteux que celui des États-Unis.

Fournir un accès correct à des soins de santé serait injuste pour la liberté de commerce! Est-ce que bientôt, pour travailler, les Canadiens auront à subir la même réalité que les Mexicains? Où allons-nous?

L'expansion de la logique du marché infaillible, source de progrès pour les uns ou destructeur pour les autres, révèle une opposition radicale entre une économie qui serait mondiale et les économies proprement nationales. La globalisation de l'économie postule une internationalisation d'activités de plus en plus hors de portée et de contrôle des États-nations.

L'État-nation constitue un référent économique et social dont la pertinence et la permanence sont remises en cause. Sommes-nous dans un processus de disparition des États-nations?

Sans doute assistons-nous à la plus grande remise en cause de ces derniers comme lieu original de développement économique et culturel. Les politiques économiques libérales supposent que les autorités s'emploient à imposer les conditions de l'infaillible marché aux citoyens. Le marché que l'on veut un et universel transcende en effet le cadre des nations. Il est homogénéisateur en fonction du plus fort. Les tenants du libéralisme à tous crins sont les nouveaux croisés. Les infidèles «aux lois du marché» doivent périr.

Aujourd'hui, l'homogénéisation économique va de pair avec le nivellement culturel et même l'acculturation universelle. La production culturelle des États-Unis, celle qui est la mieux mise en marché, domine à travers son cinéma, sa télévision (des productions Walt Disney, les téléseries, les informations de CNN) ou encore par ses *fast-foods*.

La culture américaine est dominante, l'anglais ou l'américain est devenu la langue scientifique comme le latin à l'époque de l'Église triomphante. Les cultures autres, si elles n'y prennent garde, seront restreintes à un statut folklorique et leurs langues à des dialectes. De même, les économies qui se soumettent aux conditions du plus fort seront réduites à la sous-traitance, aux petits salaires et au chômage.

Le triomphe de la logique marchande est la destruction des patri-

À P R O P O S

... de l'organisation du travail

Les modalités actuelles d'organisation du travail découlent de l'évolution passée. À l'époque de la production en série de produits manufacturés et de l'homogénéité de la main-d'œuvre, la standardisation du temps et de l'organisation du travail était le mode le plus approprié de fonctionnement. Mais l'évolution vers une économie de services, la hausse du taux d'activité des femmes et les nouvelles technologies obligent à repenser ce modèle. Beaucoup de conceptions traditionnelles de l'organisation et du temps de travail sont encore inscrites dans la législation et les conventions collectives, empêchant l'adaptation nécessaire des règles régissant le marché du travail, et indirectement, la création d'emplois.

Dans leur recherche d'une plus grande compétitivité, un nombre croissant d'entreprises tendent à privilégier des formes de travail plus flexibles auxquelles sont souvent rattachées des conditions d'emploi moins contraignantes. Cette situation a entraîné la conversion de plusieurs emplois permanents à temps plein en emplois à temps partiel et le remplacement de travailleurs salariés par des contractuels. Les travailleurs peu qualifiés, ou dont l'expérience professionnelle est limitée, sont davantage touchés par cette recherche d'une plus grande flexibilité par les entreprises.

Un Québec de responsabilité et de solidarité, Conférence sur le devenir social et économique du Québec, mars 1996.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSSAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCEQUEDOIS

IDÉES

Discrimination et orientation sexuelle

Intolérance ou incohérence?

Il est réducteur de faire des relations intimes entre individus de même sexe l'affaire des seuls homosexuels étiquetés comme tels

MICHEL DORAIS, PH.D.
Chercheur en sociologie de la sexualité
Professeur associé à l'UQAM
Coauteur de La peur de l'autre
en soi: du sexisme à l'homophobie

Improvisation et incohérence marquent les débats entourant l'amendement de la Loi canadienne des droits de la personne. En fait, les discours des libéraux et des réformistes sont remplis de contradictions internes. A tel point que l'on peut se demander s'il existe encore quelque sincérité et quelque logique dans leurs propos.

Cette loi, rappelle-t-on, veut interdire la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle dans les organismes relevant du gouvernement fédéral. Le Parti réformiste s'opposant à cette proposition, il est logique que deux de ses députés en concluent que le parti tolère la discrimination. Ils ne se gênent donc pas pour donner leur point de vue. Or, voilà que ce discours soulève un tollé de protestations, alors même qu'il reflète la position du parti exprimée lors du vote. On se demande comment prendre au sérieux les excuses du député Rigma, par exemple. En effet, sa contrition ne change pas son opposition à une loi qui veut justement empêcher que les actes discriminatoires qu'il suggère ne se produisent! Cela montre l'absence de logique du Parti réformiste et le peu de crédibilité de ses rétractations. Si, comme le dit M. Manning, son parti était en faveur de droits égaux pour tous, il voterait pour un amendement qui vise très précisément cet objectif.

La réaction du parti gouvernemental est encore plus paradoxale. Alors que le premier ministre faisait la veille des remontrances aux réformistes, il autorise 23 de ses députés à afficher la même intolérance en s'opposant à l'abolition de la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle. De deux choses l'une: ou l'on est pour des droits égaux, ou l'on est contre, reconnaissant dès lors la discrimination comme légitime. Il est curieux qu'un parti qui a sorti l'Etat des chambres à coucher il y a plus de 25 ans, en décriminalisant les relations sexuelles entre adultes consentants, accepte maintenant que des députés invoquent leurs propres préjugés «moraux» quand vient le temps de mener à terme la démarche.

Tout se passe comme si le statut des citoyens canadiens, voire leur identité, pouvaient ou devaient se définir selon leurs préférences sexuelles. Il est symptomatique que les médias parlent de «droits des homosexuels», alors que les amours entre personnes de même sexe ne sont pas limitées à ceux ou celles qui s'affirment comme gais ou lesbiennes. Au contraire, la majorité des enquêtes sérieuses montrent que l'homosexualité concernerait, à un moment ou un autre de leur vie adulte, un homme sur quatre et une femme sur six. Il est par conséquent réducteur de faire des relations

intimes entre individus de même sexe l'affaire des seuls «homosexuels» dûment étiquetés comme tels.

Des journalistes ont cru bon parler de «choix personnel» en ce qui concerne l'orientation sexuelle, ignorant le fait que les attractions érotiques sont rarement l'expression d'un choix conscient: là-dessus, autant les tenants de l'inné que de l'acquis s'entendent. Ce qui fait l'objet de ce choix, ce sont les façons d'actualiser ses désirs et ses amours. On conviendra que la moralité et l'immoralité — quelle que soit la définition qu'on en donne — semblent assez également réparties entre toutes tendances sexuelles...

Au Canada, l'Etat et l'Eglise sont en théorie séparés. On oublie que des Eglises protestantes qui sont loin d'être marginales au Canada anglais reconnaissent la légitimité des relations homosexuelles. Certaines Eglises vont jusqu'à ordonner des pasteurs, hommes ou femmes, se disant gais. L'intolérance de l'Eglise catholique envers l'homosexualité, comme sa discrimination à l'égard des femmes aspirant à la prêtrise, ne sont pas universelles. L'Eglise de Rome l'a souligné: elle n'est pas et ne tient pas à devenir une institution démocratique. Ce n'est pas le cas d'un pays comme le Canada.

Quant à la sauvegarde de la famille invoquée par la conférence des évêques, thème repris par nombre de députés pour s'opposer au projet d'amendement, l'argument ne résiste pas longtemps à la réalité. Non seulement les personnes qui ont des amours homosexuelles ne portent pas atteinte à la famille, mais toutes en ont une d'origine et beaucoup en fondent à leur tour. En ce moment même, des dizaines de milliers de petits Canadiens vivent avec des parents d'orientation homosexuelle ou bisexuelle (sans que cela ne perturbe leur équilibre, tel que l'indiquent les études). L'homosexualité et a fortiori la bisexualité n'ont jamais empêché l'enfantement. On s'inquiète de l'adoption d'enfants par des couples de même sexe en oubliant que plusieurs d'entre eux éduquent déjà des enfants issus de relations hétérosexuelles antérieures. Manifestement, les personnes d'orientation homosexuelle n'ont rien contre la famille et les enfants lorsqu'ils en évaluent. De toute façon, le projet d'amendement ne vise aucunement à reconnaître quelque type de famille que ce soit: uniquement des droits individuels.

Enfin, les défenseurs de la famille négligent le fait que les familles comptent aussi des jeunes hommes et femmes attirés par des personnes de leur sexe. Cette révélation provoque trop souvent intolérance, rejet, violence. En Amérique du Nord, selon des études récentes, le suicide chez ces jeunes viendrait en tête des décès dans leur catégorie d'âge — avant le sida. Sans compter les crimes haineux commis à leur endroit. En leur envoyant le message qu'ils seront considérés comme des citoyens à part entière, les députés fédéraux contribueront à prévenir des conflits et des deuils familiaux. Soutenir la famille, c'est aussi améliorer la qualité de vie de ses membres.

Soutenir la famille, c'est aussi améliorer la qualité de vie de ses membres.



Une manifestation pour l'homosexualité à Montréal en 1994.

PHOTO ROBERT SKINNER

Sortir enfin l'Etat des chambres à coucher

Il n'y a qu'une façon: c'est de remplacer le mariage par le contrat d'union civile

PIERRE VALLIÈRES
Écrivain et journaliste

Il n'y a qu'une façon, à mon avis, de sortir définitivement l'Etat des chambres à coucher, c'est de remplacer le mariage (hétérosexuel, gai, lesbien ou transsexuel) par le contrat d'union civile. L'Etat, pas plus que l'Eglise, n'a à marier ou à unir qui que ce soit. Le choix que les individus font librement de vivre ensemble, à deux, à trois, à quatre ou davantage, ne concerne qu'eux.

Plutôt que de revendiquer le droit au mariage ou à l'union de fait, déjà reconnu aux couples hétérosexuels, les gais et lesbiennes devraient plutôt demander à l'Assemblée nationale du Québec d'adopter un contrat d'union civile, valable pour tous, et qui établirait enfin l'égalité réelle des droits entre homosexuels et hétérosexuels.

Le contrat d'union civile va plus loin que le mariage. Il constitue même une rupture complète avec cette institution. Il offre, en plus, à l'ensemble des citoyens, et indépendamment de leur orientation sexuelle, un nouveau mode contractuel purement laïque et non sexiste, dégagé des pesanteurs historiques de la religion, de la famille traditionnelle et du code Napoléon (qui inspire encore le Code civil du Québec).

Qu'est-ce exactement que le contrat d'union civile? Ce n'est surtout pas un contrat de mariage, même s'il offre un cadre juridique et légal aux unions de partenaires consentants. Ce contrat, d'une simplicité désarmante, se résume à un simple accord de bonne foi passé entre deux, trois ou plusieurs personnes autonomes, quelle que soit leur orientation sexuelle, devant un officier d'état civil, par exemple un notaire. Le contrat peut être rompu en tout temps par dénonciation de l'une des parties. Contrairement au divorce institutionnalisé, aucun juge n'a à intervenir au dossier, sauf en cas de contestation judiciaire.

Qui plus est, le contrat d'union civile se prête à toutes les formes possibles d'unions amoureuses: à deux, à trois, à plusieurs, hétérosexuelles, homosexuelles, bisexuelles, lesbiennes, mixtes, etc. Au contraire du mariage ou de l'union de fait, le contrat d'union civile est une façon innovatrice d'accorder le droit à une société plurielle en perpétuelle mutation, sans enfermer qui que ce soit dans un cadre juridique étroit et rigide.

Cet accord de bonne foi peut inclure diverses questions, comme la séparation ou la communauté de biens, le partage du logis (colocation, copropriété), la garde des enfants, l'héritage en cas de décès de l'un ou l'une des partenaires, etc. Quant aux droits sociaux dont bénéficient déjà les individus et les couples (hétérosexuels), ils seraient automatiquement reconnus aux partenaires des nouvelles unions, quel qu'en soit le nombre.

Un tel projet effrayerait sans doute les forces conservatrices ou néolibérales, opposées à toute révolution sociale, et qui somment les gais et les lesbiennes de «normaliser» leurs comportements amoureux en les calquant sur le modèle de la famille nucléaire ou éclatée sur lequel se fonde l'ordre établi. Il réjouira par contre ceux et celles qui cherchent à libérer la sexualité et l'amour des normes et des choix imposés par les institutions.

Par essence laïc et pluriel, prenant en compte toutes les formes possibles de sexualités et d'unions entre partenaires autonomes, favorisant un mode de socialisation à la fois égalitaire et diversifié, le projet d'union civile devrait figurer en tête de liste des revendications gais et lesbiennes, mais aussi hétérosexuelles, qui se targuent encore de l'équité progressive ou révolutionnaire.

Le droit à l'égalité pour les gais et les lesbiennes ne doit pas être confondu avec la récupération, la normalisation et, encore moins, le contrôle institutionnel de leur vie privée et de leur différence. Pour les hétérosexuels aussi, le contrat d'union civile comporte beaucoup plus d'avantages que le mariage traditionnel (religieux ou civil).

Le projet de contrat d'union civile, né en France au début des années 1990, a vite été relégué aux oubliettes par les partis politiques qui l'avaient d'abord accueilli avec sympathie. Mais la notion ne s'est pas perdue pour autant. Je souhaite qu'on la reprenne ici, à l'occasion de la remise en question de l'article 365 du Code civil qui définit toujours le mariage comme une union exclusivement hétérosexuelle entre deux personnes. L'introduction au Québec de la notion de contrat d'union civile permettrait d'ouvrir un débat de société crucial, tant pour les gais et les lesbiennes que pour les personnes hétérosexuelles. Car une chose est sûre: le contrat d'union civile, s'il devient réalité, dégagera de nouveaux espaces de liberté qui ne pourront que renforcer la démocratie.

Il est temps que les règles du droit civil reflètent enfin la diversité des options et des modes de vie, que ces règles soient modernes, souples, et qu'elles soient véritablement adaptées à l'incertitude amoureuse, aux aléas des passions comme aux risques de la liberté. Seul le projet de contrat d'union civile y répond, sans exclusive ni discrimination.

Encore faut-il en débattre, se mobiliser, convaincre...

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Louise Leduc, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakabuski, Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages d'éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Béhar (responsable), Stéphanie Baillargeon, Pierre Cayouette, Mario Cloutier, Paule des Rivières, Benoit Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bémbe (responsable), Robert Durrissac, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Sylviane Tramier (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Jocelyn Dion, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Cullen (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Marie-Claude Petit, Julie Tremblay (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Yves Williams (responsable, avis publics et annonces classées), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Mariève Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Michèle Bouchard (secrétaire); LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnement, distribution et production), Michael Schneider et Marie-France Brunet (responsables de la production), Claudine Bédard, Johanne Turgeon, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanche-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthette (contrôleurs), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et coordonnatrice aux ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furuy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Yves L. Duhaime (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

Chou Montréal et chèvre banlieue

La grande région métropolitaine se porte mieux que le reste du Québec, mais l'île de Montréal, elle, tire de l'arrière économiquement

MICHEL LEMIEUX
Québec

«**M**ontréal périclite, se paupérise, chancelle; son économie foute le camp.» Le thème est devenu une vérité brute, reçue sans nuances: et voguent alors les colloques, les bonnes intentions politiques, les compassions, les sous-entendus et le restes!

Avant de gober ce gros hameçon politiciénaire, il conviendrait de regarder d'un peu plus près les fondements objectifs de cette idée à la mode. De fait, les principaux indicateurs économiques montrent clairement que la grande région de Montréal va relativement bien, mieux que le reste du Québec, mais que l'île de Montréal, elle, tire de l'arrière et chancelle.

Regardons simplement les taux de chômage de l'île et de sa grande banlieue (moyenne annuelle, pour 1995):

- Montréal: 9,4%
- Laurentides: 11,3%
- Lanaudière: 10,5%
- Laval: 10%
- Montréal (île): 13,3%

La moyenne du Québec se situe à 11,3%, il est clair que la banlieue montréalaise présente moins de chômage que le reste du Québec mais que l'île en affiche davantage (et que dire de la pauvre Gaspésie, avec 20% d'un chômage bien moins médiatisé?).

Les chiffres de variation de la population ou ceux des investissements depuis 20 ans dans les mêmes secteurs refléteraient le même phénomène de fond: la grande région de Montréal se porte mieux que le reste du Québec. Importante nuance quand on se lamente sur les avatars de Montréal: de quel Montréal s'agit-il?

Cette constatation n'est pas creuse puisqu'elle détermine les solutions, des solutions incorrectes politique-

ment, bien sûr, des solutions que les spécialistes se racontent au café mais qu'aucun politicien n'ose aborder à voix haute; car, à l'évidence, il faut détourner vers l'île des populations, des investissements et des efforts de développement qui vont présentement enrichir les banlieues lointaines, au delà des ponts.

Dans un contexte de ressources rares, renforcer le centre se fait forcément au détriment des banlieues: affirmer le contraire est vile démagogie. Depuis 25 ans, moult études détaillent comment la banlieue gruge les forces vives de l'île — et soulignons au passage l'ironie hypocrite: quelle portion du chœur des lamentations sur les déboires montréalais demeure justement en-dehors du centre meurtri de la ville?

Au plan collectif, le «trou de beigne» s'accroît: un centre en dépeuplement qui concentre les «malpris» de la vie, les chômeurs, les assistés, les nouveaux arrivants, les esseulés, pendant que les élites fuient la ville en fin d'après-midi pour arriver au plus tôt devant leurs téléviseurs, ou, avec compassion, ils appuieront moralement le premier ministre et le maire qui leur expliquent que les méchants fonctionnaires de Québec, d'Ottawa et de Toronto négligent Montréal... La paille et la poutre.

Dans notre régime, l'éparpillement urbain — puisque c'est de cela qu'il s'agit — ne peut se contrer par des lois mais il suffirait que les banlieusards absorbent les vrais coûts liés au fait de ne pas payer de taxes dans leur ville de travail, liés à l'obligation des pouvoirs publics à construire de coûteux équipements dans le champ pendant qu'on ferme en centre-ville hôpitaux et écoles, liés à ce que le centre absorbe les coûts importants de la délinquance urbaine pendant que les policiers de banlieue font de l'animation dans

les terrains de jeux de la périphérie, etc.

Il existe des moyens financiers d'assurer cet interférence qui empêche les villes-centres de devenir exsangues, souvent par l'action même des gouvernements: par exemple, ne pas construire de Cosmodôme à Laval, ne pas éparpiller les administrations publiques, établir des péages au profit du centre, assurer le contrôle des décideurs des villes-centres sur le développement de la grande région (cf. rapport Pichette), et bien d'autres.

Mais d'abord en prendre conscience et mettre fin à ce «tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil», qui est la triste marque de commerce typique de la pensée collective québécoise.

En ce qui concerne notre sujet, chacun des gestes correcteurs créera des malheurs et suscitera les hauts cris. Le contraire de cela consiste à continuer à ménager la chèvre et le chou, de jouer à l'autruche, de concilier l'inconciliable, de peur des gestulations des décideurs de la banlieue, qui — cela est normal — défendront bec et ongles leurs fiefs.

Des vérités rudes à dire. Si le gouvernement a le courage de poser publiquement le diagnostic et les solutions, peut-être Montréal s'en sortira-t-elle? Autrement, on agitera les sempiternels écrans de fumée: déshabiller les autres régions du Québec pour habiller Montréal, rendre Québec responsable des nids-de-poule de la rue Ontario, accuser Mirabel, se plaindre de Toronto... S'imaginer qu'une nouvelle usine GM à Repentigny ou Sainte-Julie va aider Montréal...

Ce qui est certain, c'est que les solutions réelles à la question montréalaise résident d'abord dans la planification urbaine et dans un mécanisme efficace de décision locale, bien avant celles de développement économique.

Les solutions à la question montréalaise résident dans la planification urbaine plus que le développement économique.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

MANNING

SUITE DE LA PAGE 1

tique, la réduction de l'espérance de vie et une augmentation des cas d'hépatite». Hier, il a ajouté que son opposition au projet de loi n'était pas «une question d'égalité des droits: je suis contre toute discrimination. [Mais] c'est une question de promotion d'un mode de vie, dont je peux vous fournir les preuves médicales qu'il est nuisible à la santé».

En dépit de l'émotion qu'ont suscitée ces déclarations, M. Manning n'a cependant pas cru bon de sévir contre le député, même si, la veille, il avait suspendu deux de ses collègues reconnus coupables d'avoir tenu des propos à saveur raciste et homophobe, Bob Ringma et David Chatters, et prévenu que les écarts de conduite ne seraient plus tolérés.

«Je ne reviendrai pas sur chaque cas susceptible d'être soulevé», a déclaré le chef du Reform à l'issue d'une réunion de son caucus. «Le Dr Hill a émis un avis médical sur des faits médicaux associés au mode de vie homosexuel», a-t-il ajouté, laissant entendre que

l'opinion n'allait pas explicitement à l'encontre de la politique anti-discrimination de son parti.

Mais chez les collègues de M. Hill, les réactions étaient moins lénifiantes. Le député Keith Martin, un médecin lui aussi, s'est dit d'avis que le projet de loi C-33 n'avait «absolument rien à voir avec la médecine» et que lui-même s'y opposait pour d'autres raisons. Prudent, Stephen Harper, de l'Alberta, s'est de son côté contenté de dire que les observations de M. Hill «ne touchaient pas directement au projet de loi».

Les querelles intestines secouent le Reform depuis que, la semaine dernière, Ottawa a fait connaître son intention de faire adopter rapidement un amendement à la Loi canadienne sur les droits de la personne afin que l'orientation sexuelle soit reconnue comme motif de discrimination prohibé. Mais le tohu-bohu a aussi envahi le caucus libéral, dont 23 membres ont voté contre C-33 en deuxième lecture après que le premier ministre Jean Chrétien eut autorisé un vote libre sur la question.

Le vote final doit avoir lieu aux Communes cet

après-midi. Et pour boucler la boucle, cinq députés du Bloc québécois, qui a décidé d'imposer la discipline de parti, se proposent de s'absenter au moment clé.

Hier, les réformistes ont tenté sans succès de faire avouer au ministre de la Justice Allan Rock que son projet ouvrirait toute grande la porte à la reconnaissance de droits étendus pour les homosexuels. Ils ont repris une déclaration récente du ministre à un magazine gai de Vancouver, dans laquelle M. Rock indiquait que «si le gouvernement soutient qu'on ne peut pas faire de discrimination [...] il s'ensuit logiquement que [les couples de même sexe] ont droit aux mêmes avantages [que les autres]».

M. Rock a répliqué que ce n'était là qu'une tentative de faire dévier le débat et que C-33 ne portait que sur la discrimination. Il a ajouté que le gouvernement fédéral se devait d'étudier les questions afférentes puisque les tribunaux ont commencé de statuer sur certaines d'entre elles.

Par ailleurs, les problèmes que connaît le Reform n'ont pas manqué d'attirer l'attention du chef conserva-

teur Jean Charest, qui courtise grosso modo la même clientèle. Hier, M. Charest a réagi avec prudence à la situation tout en convenant que l'occasion était attrayante.

«C'est une occasion. Ça ouvre une brèche, sauf qu'on ne peut pas compter là-dessus dans la reconstruction de notre parti. L'histoire nous apprend qu'il faut aussi faire nos devoirs et c'est dans cet esprit-là, avec beaucoup de lucidité, qu'on est témoins des événements», a-t-il commenté.

Il a ajouté qu'il ne s'était pas entretenu avec la députée Jan Brown, qui a simultanément quitté le caucus réformiste et en a été suspendue, mardi, après avoir mis en doute son appartenance à une équipe aux tendances sectaires et critiqué le leadership de M. Manning. Des rumeurs persistantes à Ottawa veulent que Mme Brown se fasse faire les yeux doux par le PC et qu'elle n'écarte pas la possibilité de s'y joindre.

M. Charest a à cet égard indiqué qu'il préférerait «attendre que la poussière retombe» avant de tendre une perche.

CANNES

SUITE DE LA PAGE 1

délégué général du festival, Gilles Jacob.

On pleurera, on rira, mais c'est promis, on ne s'ennuiera pas: le festival 1996 marque certes «un grand retour au mélodrame», selon lui, mais «nous avons privilégié un genre: la comédie». C'est sensible pour les cinq films français en compétition, dont le meilleur exemple est *Ridicule*, le film de Patrice Leconte présenté lors de la cérémonie d'ouverture. Jean Rochefort, Fanny Ardant, Bernard Giraudeau et un comédien peu connu, Charles Berling, sont les acteurs principaux de cette histoire d'un jeune provincial qui monte à la cour de Louis XVI et découvre les intrigues de palais et le pouvoir des petites phrases assassines.

Les quatre autres films français en compétition sont *Un héros très discret* (avec Mathieu Kassovitz et Sandrine Kiberlain), de Jacques Audiard, le fils de Michel Audiard, qui avait réalisé *Regarde les hommes tomber*; *Comment je me suis disputé*, d'Arnaud Desplechin, réalisateur de *La Sentinelle* en 1992; *Les Voleurs*, d'André Téchiné, réalisateur des *Roseaux sauvages* et de *Ma saison préférée*, qui revient à Cannes avec Catherine Deneuve et Daniel Auteuil; et *Trois vies et une seule mort*, du réalisateur franco-chilien Raoul Ruiz, qui réunit notamment Marcello et Chiara Mastroianni, Marisa Paredes, Arielle Dombasle, Pierre Bellemare et Smäin.

Vingt-deux films en compétition

Avec ses cinq représentants, le cinéma français débarque en force cette année au milieu d'une sélection de 22 films en compétition. Et dans cette compétition, de «grosses pointures» du cinéma mondial, aux noms connus et prestigieux, viendront défendre leurs chances: l'Américain Robert Altman pour *Kansas City* (avec Jennifer Jason Leigh, Miranda Richardson et Harry Belafonte); l'Italien Bernardo Bertolucci pour *Beauté volée* (avec la jeune Liv Tyler, Jeremy Irons et Jean Marais); le Chinois Chen Kaige — palme d'or 1993 avec *Adieu ma concubine* — pour *Temptress Moon* (avec la sublime Gong Li); l'Américain Michael Cimino pour *Sunchaser* (avec Woody Harrelson et Anne Bancroft); les frères américains Joel et Ethan Coen — palme d'or 1991 avec *Barton Fink* — pour *Fargo* (avec Frances McDormand); le Canadien David Cronenberg pour *Crash* (avec James Spader, Rosanna Arquette et Holly Hunter); le Danois Lars Von Trier pour *Breaking the Waves* (avec Helena Bonham-Carter et Jean-Marc Barr); le Britannique Stephen Frears pour *The Van*; le Belge Jaco Van Dormael — réalisateur de *Toto le héros* — pour *Le Huitième Jour* (avec Daniel Auteuil et Miou-Miou).

Hors compétition, les festivaliers pourront voir également les derniers films de Spike Lee (*Girl 6*) et des frères Taviani (*Les Affinités électives*), et dans la section parallèle *Un certain regard* (également hors compétition), les premiers films d'Al Pacino et d'Anjelica Huston comme réalisateurs, ainsi que ceux de Peter Greenaway, Eric Rohmer et Alain Tanner.

Seules manqueront cette année quelques grandes stars internationales (à l'exception d'Al Pacino, Catherine Deneuve et Marcello Mastroianni) pour ajouter un peu de paillettes à la traditionnelle montée des marches. Mais Michèle Morgan sera là, le 15 mai, pour annoncer déjà les points forts du 50e festival l'an prochain.

En attendant, place au festival 1996 qui se clôturera par *Flirter avec les embrouilles*, une comédie américaine la non plus sans grande vedette mais avec beaucoup d'humour. Humour? Un festival qui s'achève avec un titre pareil après s'être ouvert avec *Ridicule* ne peut pas être foncièrement mauvais...

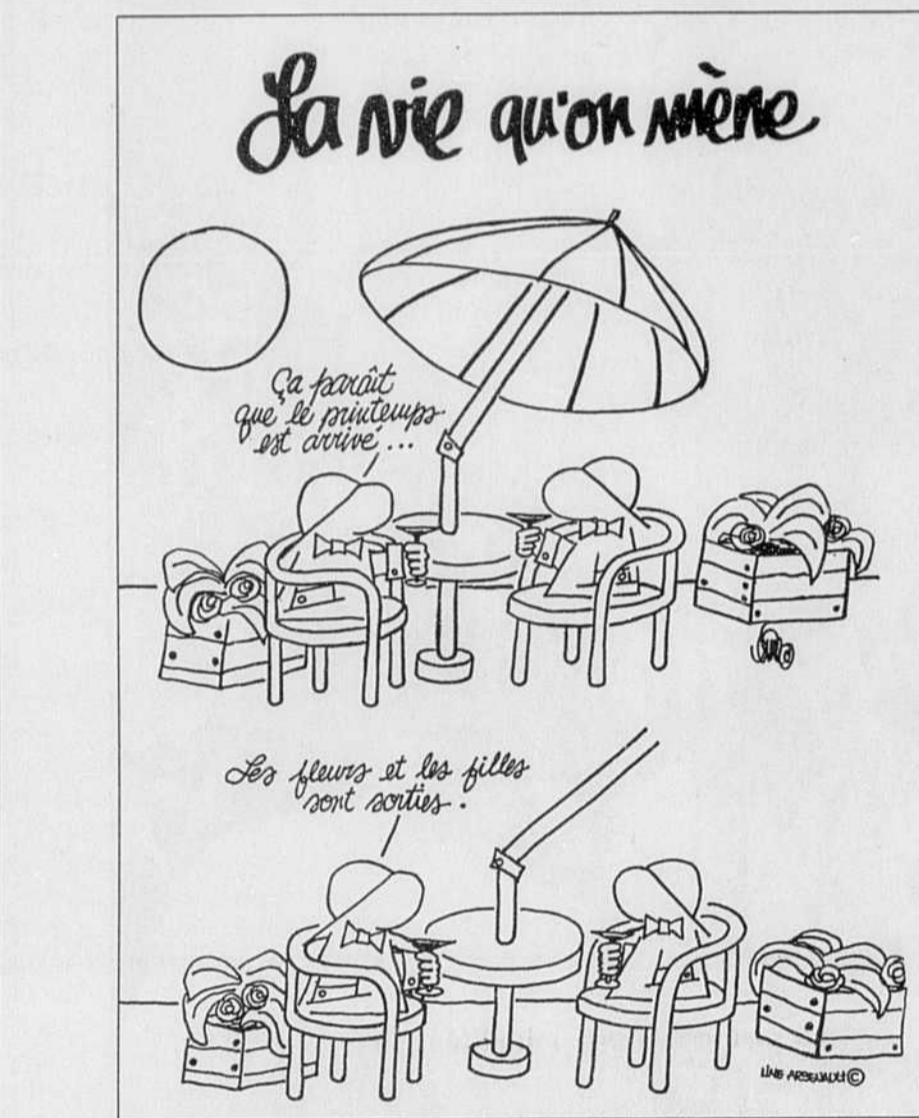
SUITE DE LA PAGE 1

près de chez vous? Le nom d'un dermatologue? Il suffira de «pionner» un peu, et le tour sera joué. «Ce qu'on envisage, c'est une offensive majeure vers le citoyen pour diffuser tous nos outils de prévention et de promotion de la santé», affirme Mme Cléroux.

Mais le gros des études en cours vise à évaluer la faisabilité et la rentabilité d'un réseau complet de communications entre les établissements permettant notamment de faire transiter les dossiers médicaux des patients, les résultats d'une multitude de tests diagnostics et des données cliniques. À ce titre, on partira de loin, car même le service de paye de certains établissements n'est pas informatisé.

Evidemment, toute la question du «dossier patient» crée encore beaucoup de remous parce qu'elle soulève le très délicat problème de la confidentialité des renseignements et du respect de la vie privée. C'est pourquoi le ministère penche pour l'heure en faveur d'une inforoute «sécurisée» où le dossier des patients serait doté d'un double code de sécurité, auquel seul le patient et le médecin traitant auraient accès.

L'idée est de pouvoir transmettre un dossier médical à jour de l'hôpital au CLSC, ou de l'hôpital au centre d'hébergement ou même au médecin de famille. Ces liens pourraient permettre d'agir plus vite dans le cas d'un patient transféré d'une



Les transporteurs préfèrent Dorval

LE DEVOIR

L'Association des représentants des lignes aériennes au Canada a fait une mise au point soulignant que «la majorité de ses membres voudrait soulever ne pas rester à Mirabel». Toutefois, cette association demande à clarifier avec les Aéroports de Montréal (ADM) plusieurs points relativement au déménagement. C'est pourquoi une nouvelle réunion est prévue entre les deux entités le 16 mai, qui fera suite à la réunion du 5 mars lors de laquelle l'ADM a fait sa présentation sur les nouvelles installations prévues à Dorval.

De son côté, l'ADM souligne que la position selon laquelle certaines compagnies étrangères préfèrent Mirabel «ne reflète pas l'opinion de la majorité de ses membres mais plutôt l'opinion préliminaire d'un sous-comité». Aéroports de Montréal précise que «plusieurs transporteurs ont déjà indiqué à l'ADM leur décision de profiter du libre choix qui leur est offert pour installer leurs

services à l'aéroport de Dorval».

Cela étant dit, l'ADM «maintient sa décision de libéraliser l'assignation internationale et elle encourage les transporteurs qui désirent demeurer à Mirabel de le faire». L'ADM insiste sur le fait qu'elle ne s'ingère pas dans la compétition entre les transporteurs.

Aéroports de Montréal dit que les «transporteurs des vols intérieurs et transfrontaliers bénéficient du libre choix entre les deux aéroports depuis 1978. La décision d'offrir le libre choix aux transporteurs réguliers internationaux répond au désir souvent exprimé par plusieurs d'entre eux».

Enfin, l'ADM entend négocier sur une base individuelle avec les sociétés aériennes. Elle évitera ainsi la grogne qui vient de se manifester à l'intérieur d'un sous-comité de l'AARC. Mais l'ADM met aussi de la pression en disant que «les services aux transporteurs et les aménagements seront attribués sur la base du premier arrivé, premier servi».

INTERNET

clinique à une salle d'urgence et même faciliter la consultation du dossier médical avant l'arrivée du patient, tout en évitant de répéter certains tests. Ce «dossier patient» deviendrait plus qu'un simple dossier médical puisqu'on pense y inclure un dossier relatif aux services sociaux reçus. Dans le cas des enfants, ce dossier comporterait les cas de signalement ou de protection.

Des expériences de télé-médecine, notamment de télé-diagnostic, sont déjà en cours dans le Bas-Saint-Laurent, où des enfants souffrant de problèmes cardiaques subissent des échographies analysées à distance par des spécialistes du CHUL à Québec. «On évite ainsi le coût du transport en ambulance ou en avion des patients, qui peut être très dangereux pour des patients instables, et le coût du transport et des pertes de revenus pour les familles», explique à ce sujet Lise Couturier, vice-présidente chez Cifra Médical inc., la compagnie qui participe à ce projet-pilote.

Verra-t-on bientôt l'image de nos poumons se promener sur l'inforoute de la santé? Selon Mme Couturier, il sera difficile de s'en passer très longtemps, compte tenu des coûts exorbitants entraînés par la répétition de certains tests diagnostics et du fait que plusieurs Québécois vivent en régions éloignées.

«On peut déjà dégager des économies dans certains projets-pilotes, mais il reste à détailler de façon précise la rentabilité de la télé-médecine. La

pratique va s'étendre dans les domaines où on manque de spécialistes, mais il y a des spécialités où les avantages sont moins évidents», dit-elle.

Au-delà du potentiel d'économies, Québec voit aussi dans la télé-médecine l'alléchant potentiel de régler une partie du problème des effectifs médicaux dans certaines régions du Québec. «Sur le plan technique, les moyens d'y arriver existent déjà. Si cela est mis en place, cela révolutionnera, d'ici sept à dix ans, la pratique médicale. On n'a qu'à penser aux problèmes des médecins en région», affirme Mme Cléroux, du ministère de la Santé.

Pour l'heure, la grande inconnue demeure les coûts d'implantation de ce vaste branchement exigeant un équipement sophistiqué. «Le coût peut être tellement élevé que cela pourrait devenir impossible à réaliser en plein temps de compressions, croit la sous-ministre. Notre échéancier va dépendre de la capacité à faire correspondre les besoins du secteur public avec ceux du secteur privé».

Evidemment, avant que le cybersanté ne soit réalité, il reste plus d'un obstacle technique à contourner, à commencer par les plus bénins. Si *Le Devoir* a pu naviguer sans problème la semaine dernière sur le site du ministère de la Santé, hier, le site demeurait introuvable, malgré le secours de toute une équipe d'internautes. Probablement en raison d'un changement d'adresse inopportune. À l'évidence, tout n'est encore pas rodé dans le monde embryonnaire de l'inforoute de la santé.

LANDRY

SUITE DE LA PAGE 1

dré Bourbeau juge que son successeur n'a pas d'autre choix que d'harmoniser ses politiques fiscales avec celles annoncées en Ontario, surtout en ce qui a trait aux taxes sur la masse salariale. Celles-ci ont augmenté de plus de 500 millions de dollars l'an dernier au Québec, où elles étaient déjà les plus élevées au Canada.

«Nous devons être entièrement en harmonie avec nos voisins [ontariens], a tonné M. Bourbeau, député de Laporte. L'écart est devenu intolérable. Le gouvernement doit réduire ces taxes-là. Et la seule façon de le financer, c'est par la réduction des dépenses. Le gouvernement ne va pas assez vite à mon goût dans la réduction de ses propres dépenses.»

Alors qu'en 1995 l'ensemble des cotisations patronales représentaient 5 % du PIB du Québec, comparativement à 4,2 % en Ontario, voilà que le gouvernement Harris vient d'annoncer qu'il exemptera les entreprises des taxes liées à la santé sur les premiers 400 000 \$ de leur masse salariale. En plus d'une réduction des impôts de 15,5 % d'ici le 1er janvier 1997, le gouvernement de l'Ontario retranchera 15 % additionnels du fardeau des particuliers avant 1999, remettant 4,8 milliards dans les poches des contribuables ontariens. Alors que le fardeau fiscal total des Québécois était déjà de 6,1 % plus élevé que celui des Ontariens, l'écart se creusera davantage.

A moins que M. Landry ne s'adapte rapidement à cette «nouvelle réalité budgétaire canadienne», la compétitivité des entreprises québécoises en prendra pour son rhume et les cadres hésiteront à s'installer au Québec, selon M. Bourbeau. Ce dernier a dit craindre que le ministre de l'Économie et des Finances n'aggrave la situation aujourd'hui en annonçant une série de «taxes déguisées» sous forme de hausses de tarifs.

Mais M. Landry a rétorqué que le rythme des compressions budgétaires au Québec est dicté par l'entente intervenue en mars entre les partenaires socio-économiques à la

Conférence sur le devenir social et économique. Cette entente prévoit l'élimination du déficit d'ici quatre ans, en commençant cette année en ramenant à 3,3 milliards du niveau de 3,975 milliards qu'il a atteint en 1995-96. «Nous avons une méthode consensuelle, un modèle qui a fait ses preuves, a opiné le ministre. Je suis confiant que notre façon [de procéder] est la bonne.»

L'atteinte de la cible budgétaire contraint le gouvernement à trouver 1,7 milliard cette année, dont des compressions de 1,1 milliard ont déjà été annoncées dans les crédits budgétaires déposés en mars. Le budget de M. Landry — son premier — doit donc indiquer comment le gouvernement mettra la main sur les quelque 600 millions qui lui manquent.

On estime qu'il pourra aller chercher jusqu'à la moitié de ce montant en ordonnant au ministère du Revenu de serrer davantage la vis aux mauvais payeurs et en intensifiant la lutte à l'évasion fiscale et au travail au noir.

M. Landry pourrait également emboîter le pas au ministre fédéral des Finances, Paul Martin, dont le dernier budget a ramené de 71 à 69 ans l'âge où les retraités doivent convertir un REER en rente viagère imposable et diminué le plafond d'une contribution annuelle au Fonds de solidarité ainsi que le crédit d'impôt qui y est rattaché.

Sur ce dernier point, toutefois, les fonds d'investissement syndicaux seraient épargnés si on se fie aux propos du premier ministre Lucien Bouchard, qui déclarait avant-hier que «la politique du gouvernement est de supprimer les abris fiscaux qui ne créent pas de l'emploi et qui ne correspondent pas à certains critères d'équité».

Sur ce plan, les personnes âgées ayant des revenus élevés risquent d'écopser durement. Ils pourraient perdre certaines déductions fiscales en plus de subir un resserrement des règles concernant les REER et de perdre la gratuité des médicaments.

Vaste offensive des employés municipaux

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le président de l'Union des municipalités du Québec, Gilles Vaillancourt, a reçu une visite inattendue hier soir. Près d'un millier d'employés cols bleus et cols blancs de la région métropolitaine se sont réunis devant la résidence du maire de Laval pour lui faire comprendre qu'ils s'opposent à toute tentative de privatisation des services municipaux au profit du secteur privé.

Les employés municipaux de la région de Montréal ont promis qu'il y aura une lutte à finir au maire Vaillancourt et à tous les élus municipaux qui seraient tentés de dire oui à la privatisation, à la création de sociétés d'économies mixtes (SEM), aux modifications au Code du travail ou aux Chartes des villes permettant de contourner les conventions collectives ainsi qu'à toute tentative de décret ou de loi spéciale.

Pour Denis Maynard, président du Conseil provincial du secteur municipal (SCFP-FTQ), tous ces gestes ne peuvent qu'entraîner une «dilapidation des biens publics».

«C'est un non catégorique!», s'est-il exclamé, soulignant que les emplois des cols blancs et des cols bleus sont menacés partout au Québec.

«Nous, les travailleurs du secteur municipal, on n'est pas là pour faire

des profits, on est là pour rendre des services à la population», a précisé Maurice Rolland, porte-parole des employés municipaux.

Les employés cols bleus et cols blancs se sont réunis dès 17h, hier, dans le stationnement du centre commercial Les Galeries d'Anjou, où ils ont été chauffés à blanc par leurs représentants. Fait à souligner, le Syndicat des cols blancs de la Ville de Montréal et son président, Georges Bazinet, brillaient par leur absence. Les cols bleus de Montréal, le président Jean Lapierre et le conseiller syndical Michel Fontaine en tête, étaient bien représentés au sein de la délégation.

Vers 18h, les employés ont eu tôt fait de répondre à l'appel pour «sortir les pancartes». Ils sont montés à bord d'une soixantaine d'autobus nolisés. Impossible pour les médias, par contre, de connaître la destination finale du cortège.

Dans une ignorance presque absolue, les journalistes ont dû se lancer sur la piste des cols blancs et des cols bleus, empruntant l'autoroute 40, puis la 13, pour terminer leur course à la porte de la résidence du maire Vaillancourt, rue Croissant des îles, à Laval.

Les leaders syndicaux ont par la suite pesté contre M. Vaillancourt, dénonçant notamment «l'appétit pervers» et le «fanatisme» de l'UMQ, sous le regard éberlué des voisins.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / Télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants
sont valables pour le service
de livraison par camion et
pour les abonnements postaux.
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / Télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559